

Financité

magazine

Ensemble, changeons la finance

Changer le monde
en commençant
par sa banque

Comprendre
l'effet de levier

Lucie Pinson : « Dépasser
les exigences de transparence
pour exiger d'agir »

**En finir avec
les violences
économiques faites
aux femmes**

**MON
ARGENT,
MON
CHOIX**



LE BAZAR !

Bernard Bayot

En décembre 2022, l'autorité européenne de régulation des marchés (ESMA) a confronté quelque 3 000 fonds européens qualifiés de durables aux derniers critères proposés pour l'Ecolabel. Résultat assez décoiffant : seul 0,5 % de l'échantillon avait un ratio de verdissement du portefeuille supérieur au seuil de 50 % proposé par l'Ecolabel.

Pourtant, ce qualificatif de « durable » attribué aux fonds examinés et manifestement usurpé ne tombait pas du ciel mais bien d'un règlement européen, le SFDR, conçu pour harmoniser et renforcer la durabilité dans le secteur financier européen et offrir ainsi aux investisseur-euse-s une vision claire des différentes stratégies d'investissement durable. Ainsi, parmi les fonds étudiés par le régulateur, 2 612 relevaient de l'article 8 de ce SFDR, soit les produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales en plus des aspects financiers, tandis que 429 autres appartenaient à la classification la plus exigeante, l'article 9, qui concerne spécifiquement les produits ayant un objectif d'investissement durable. Autant dire que cela jetait un doute sur la fiabilité de ce règlement censé améliorer la transparence...

L'année suivante, en 2023, la Commission européenne a lancé deux consultations sur l'efficacité de celui-ci. Le bulletin n'est guère plus brillant : seuls 40 % des répondant-e-s perçoivent une réelle évolution dans les décisions d'investissement et le développement de produits financiers, 72 % pensent que le SFDR ne parvient pas à renforcer efficacement la protection des investisseur-euse-s et 52% contestent son efficacité dans l'orientation des capitaux vers des investissements durables. Un scepticisme que renforceront sans doute les résultats d'une enquête de Mediapart et de ses partenaires : ces fonds d'investissement « durables » vendus en Europe ont, au dernier trimestre 2023, investi 87 milliards d'euros dans 200 entreprises parmi les plus émettrices de CO₂ au monde, en profitant du laxisme de la réglementation européenne¹.

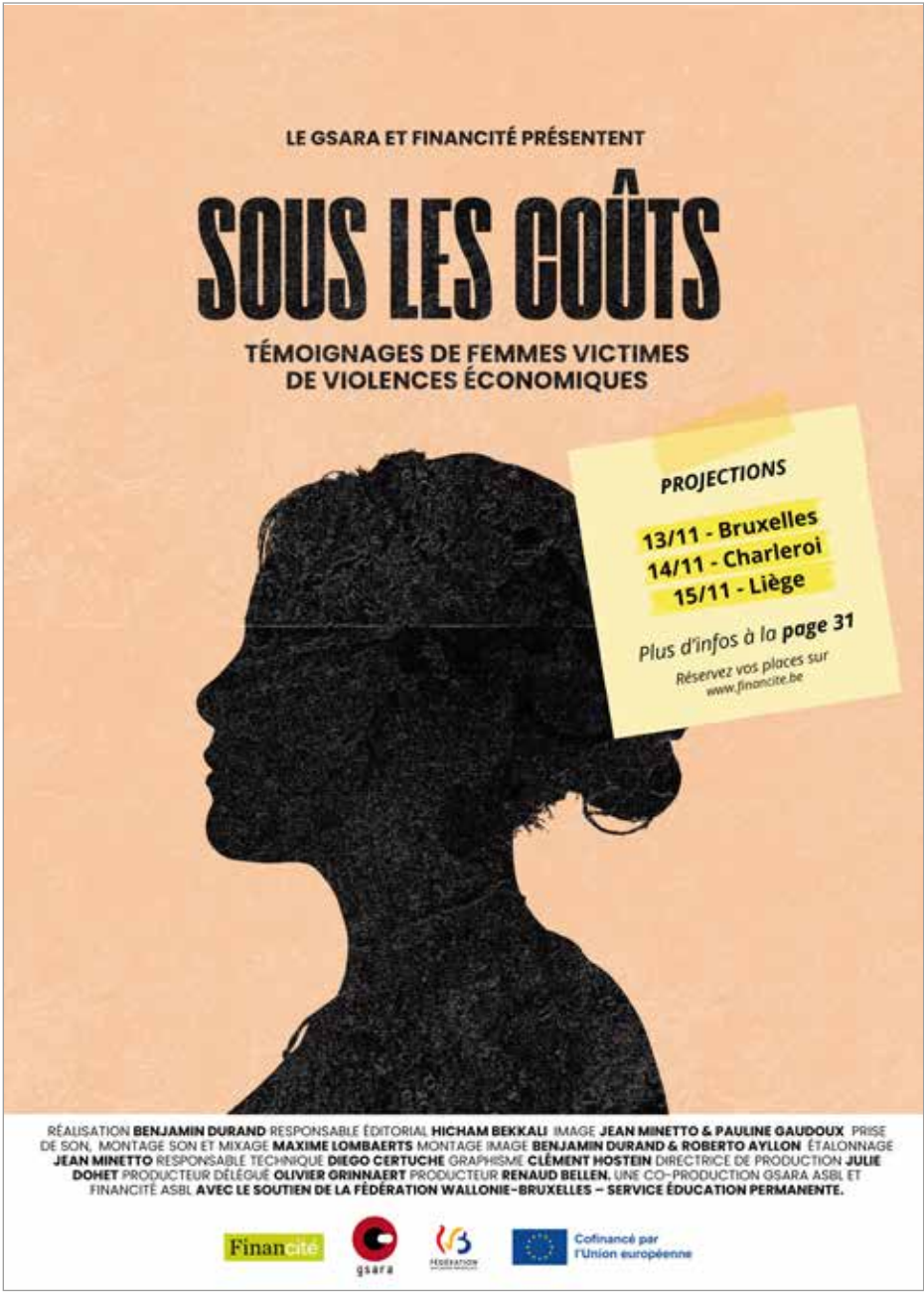
Une réglementation qui rate à ce point son objectif de transparence est un parfait pousse-au-crime, même si cela ne dédouane bien sûr pas les gestionnaires d'actifs de leur responsabilité. Au point que les trois autorités de supervision financière européennes, l'Autorité bancaire européenne (EBA), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) et l'ESMA, ont publié, le 18 juin 2024, une opinion commune proposant un nouveau système de classification des fonds durables ainsi qu'un dispositif inédit pour connaître en un coup d'œil le niveau de durabilité du produit, une sorte de nutriscore pour la finance.

Une telle évolution, qui vise à aider les consommateur-ric-e-s à naviguer dans le monde bigarré des produits durables, est incontestablement nécessaire. Elle est même urgente car les défis comme le réchauffement climatique ne vont évidemment pas attendre patiemment que la nouvelle norme soit établie. Mais ce n'est pas suffisant. Lorsqu'une classification sérieuse aura été établie, l'étape suivante sera d'imposer aux acteurs financiers, non seulement de la transparence, mais aussi des obligations concrètes d'investissements en faveur d'une transition écologique et sociale ambitieuse. ■

1. « Finance verte européenne : une amaque à 87 milliards d'euros », Mediapart, 25 juin 2024

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Mon argent, mon choix
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
L'effet de levier
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Engie de la liste noire
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
L'argent des voyages de classe
- 16 **INTERVIEW**
« Dépasser les exigences de transparence pour exiger d'agir »
- 18 **ANALYSES**
Changer le monde en commençant par sa banque
L'équilibre en déséquilibre
Si notre pays se finançait tout seul
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Manger et se loger
Du pain, de la bière et Saint-Léonard
Aux origines de la finance solidaire
- 27 **TRANSITION**
L'enveloppe des copropriétés
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
« Fresqueur » officiel
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Au portefeuille, citoyen-ne-s !
- 31 **CAMPAGNE**
Sous les coûts
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Les « extra-terrestres » s'attaquent aux enfants



QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

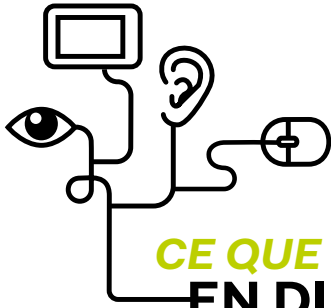
Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Anne Berger, Lionel Boverie, Laurent d'Altoe, Audrey Degée, Pierre Delandre, Éric Dewaele, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Didier Palange. **Graphisme et mise en page** : Louise Laurent & Élise Debouay
Photo de couverture : Clara Murcia – iStock
Impression : Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par



Financité est acteur de



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Votre agence bancaire a fermé et vous devez vous rendre dans un point CASH ? Comment cela a-t-il changé vos habitudes ?

Ayant la « chance » d'habiter à quelques centaines de mètres de ce magnifique appareil cracheur d'argent et peut-être bientôt de feu... Étant une PMR sans véhicule, je me fait accompagner car la file d'attente est continue ! Merci de nous tenir averti-e-s de ces changements non désirés ! »

Annie Mathieu

Je fais maintenant 10 km aller-retour pour le cash. Avant, je me rendais à pied la plupart du temps (± 1 km aller-retour), c'est bon pour la santé. Maintenant je pollue un peu plus, ce qui fait vivre des investisseurs et me fait perdre du temps. Heureusement, je suis pensionné. Il n'y a pas grand-chose de changé à ma vie, sauf une perte de confiance envers les banques.

Marc Winand

Croyez-vous en l'engagement des banques d'arriver à la neutralité carbone d'ici 2050 ?

Le jour où les inondations, les sécheresses et les feux de forêt seront tels que trop de client-e-s de la banque feront défaut pour rembourser un prêt ou une hypothèque, cette banque se tournera vers l'État pour la sortir du pétrin. J'espère que les gouvernements refuseront et exigeront que les actionnaires (ceux et celles qui ont hué les scientifiques) passent à la caisse, sans pitié. Surtout ne pas répéter les cadeaux faits aux banques en 2008.

Marc Blasband

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f



DOSSIER

MON ARGENT, MON CHOIX

En finir avec les violences économiques faites aux femmes

La loi féminicide du 13 juillet 2023 est la première à définir les violences économiques comme une forme de violence conjugale. Elles se manifestent par la prise de contrôle des finances de la victime dans le but de l'isoler économiquement, réduisant ainsi son autonomie. Lorsqu'une femme décide de quitter son mari, accéder à son propre argent est indispensable. Malheureusement, les outils financiers à leur disposition ne permettent souvent pas de leur garantir l'indépendance et la sécurité nécessaire.

© Filmstax

LA RÉPONSE FINANCIÈRE

En Belgique, aucune institution financière n'a encore mis en place des outils à destination des femmes victimes de violences économiques conjugales.

Danaé List et Morgane Kubicki

De quoi ont besoin les victimes ?

En France, la Fédération nationale solidarité femmes a dénombré en 2021 près d'un quart des appelantes au numéro d'urgence 3919 qui se disaient victimes de violences économiques, un chiffre en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Les formes les plus courantes de violences étaient le chantage économique (52 %), la non-participation aux charges et contrôle des dépenses (41 %) suivi de la dépossession des ressources financières (18 %).

Chez nous, grâce au travail que fait la ligne d'écoute Violence conjugale 0800 30 030, nous savons que 15,82 % des appels reçus sont le fait de violences économiques. Mais pour le reste, il nous est quasi impossible de trouver des informations tangibles car il n'existe malheureusement aucune étude sur les profils et besoins des victimes lorsqu'elles quittent leur conjoint. « La complexité institutionnelle de notre pays ne nous a pas permis de récolter ces statistiques alors qu'elles sont pourtant nécessaires pour dresser un état des lieux pour agir », regrette Jean-Louis Simoens, directeur de l'ASBL Le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales.

Selon Statbel, la dépendance financière concerne 23 % des femmes en couple contre à peine 3 % des hommes. En réalité, les violences économiques sont un continuum des violences conjugales. Lorsqu'une femme décide de quitter son mari, que la décision soit préparée ou non, elle doit pouvoir accéder à de l'argent afin de pouvoir, notamment, accéder à un hébergement sécurisé.

Après des années de conflits autour de l'argent et une séparation houleuse, l'ex-conjoint de Medina se rend à la banque et vide les comptes de leurs deux filles. Il en a le droit. Les deux parents ont accès aux comptes d'enfants mineurs. Par avocats interposés, Medina lui demande de remettre sur les comptes les sommes qu'il a subtilisées, sans succès. Et lorsqu'elle tente d'ouvrir de nouveaux comptes pour ses filles en demandant qu'il n'y ait pas accès, impossible. La banque lui propose des comptes bloqués jusqu'à leur majorité. « C'est tout à fait autre chose. Il ne reste plus qu'à ouvrir des comptes en espérant que l'autre parent ne l'apprenne pas en y versant le minimum possible selon leurs besoins et en cachant la carte quand les enfants sont chez le papa... », regrette Medina.

Sophie (prénom d'emprunt), elle, vit avec la peur du découvert. Sur un groupe destiné aux victimes de violences conjugales, elle témoigne : « J'ai appris que Monsieur avait encore fait un chèque sur le compte joint alors qu'il n'y a plus d'argent dessus. J'ai peur d'être fichée. Les montants sont de plus en plus importants et je ne peux pas payer. Sans divorce prononcé, je ne peux pas fermer le compte. »

Ces témoignages ne font pas exception. L'argent est un outil d'émancipation important. Il permet à chacun et chacune de vivre de manière autonome et d'exprimer son individualité. Il peut donc devenir un outil de contrôle lorsqu'une personne exerce une domination sur une autre. La victime de ce contrôle perd peu à peu son autonomie, n'ayant plus accès à son propre argent, voyant ses dépenses contrôlées, et allant même jusqu'à ne plus pouvoir quitter une situation pouvant mettre sa vie en danger.

Le concept de contrôle coercitif nous invite à considérer les violences entre (ex-)partenaires intimes comme relevant d'une privation de ressources et de liberté et non plus comme un phénomène de violence physique ou qui se manifeste sous la forme d'incidents isolés. Les violences économiques et la privation d'autonomie financière rentrent parfaitement dans cette définition.

© Écoute violences conjugales



Environ 15 % des appels à la ligne d'écoute Violence conjugale sont le fait de violences économiques.



« Quand le niveau de violences et de contrôle est très élevé, on remarque qu'il n'y a souvent qu'un compte commun ou alors que les femmes n'ont aucun compte à leur nom. C'est un problème pour qu'elles puissent recevoir leurs allocations », note en premier lieu Joëlle Tetart, coordinatrice du DIViCo Liège, dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple.

Dans tous les cas, afin de quitter le foyer conjugal, trouver un hébergement et être en sécurité, elles doivent rapidement, simplement et dans le respect de leur vie privée, afin que leur (ex)conjoint ne les retrouvent pas, avoir accès à de l'argent. « Même après la séparation du couple, l'argent peut continuer d'être utilisé comme moyen de contrôle et de pression. En témoigne le nombre élevé de contributions alimentaires impayées par les pères pour couvrir les besoins et l'éducation de leurs enfants », rappelle Sofélia, la Fédération des centres de planning familial solidaire.

Les banques peuvent avoir un rôle central dans l'aide aux femmes victimes de violences conjugales en leur donnant accès facilement, rapidement et gratuitement à un compte bancaire. Elles l'ont bien compris puisque certaines d'entre elles offrent des services spécifiques aux femmes victimes de violences conjugales ou tout du moins réfléchissent à la question en interne via des campagnes de communication et des formations.

Exemples voisins

Outre-Quévrain, la loi Létard du 28 février 2023 permet aux femmes victimes de violences conjugales d'avoir accès à une aide universelle d'urgence afin de les aider financièrement à quitter le foyer. Selon les situations, cette aide prend la forme de prêt sans intérêt ou de don. Le montant de ce soutien financier dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants qu'elle a à charge, mais on estime qu'en moyenne 600 euros¹ sont envoyés dans les 3 à 5 jours aux victimes.

Depuis le début de l'année 2024, la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire donne la possibilité à des femmes victimes de violences conjugales d'ouvrir un compte bancaire personnel et une carte de paiement gratuitement pendant deux ans. Elles ont également une autorisation de découvert de 300 euros sans frais mais à rembourser dans les 30 jours. Les victimes

La banque HSBC a mis en place une campagne contre les violences économiques.

peuvent faire la demande d'ouverture de compte simplement par téléphone ou par email en s'adressant à du personnel à l'écoute et formé à la problématique.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les victimes accompagnées par l'une des 81 associations de la Fédération Nationale Solidarité Femmes peuvent ouvrir un compte dans les 14 fédérations adhérentes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans toutes les agences du CIC en France. Le compte est gratuit pendant un an. Il est ouvert à leur nom personnel et ne peut pas être connu de leur conjoint. Il n'est pas rattaché au domicile conjugal.

Les banques peuvent jouer un rôle central en donnant accès rapidement à un compte bancaire.

Mais c'est BNP Paribas qui était la première à s'emparer du sujet en 2022 à l'initiative de l'une de ses cadres, Paola Vieira. Cette dernière est à l'origine d'un projet qui vise à protéger les femmes victimes de violences économiques dans le couple par la formation interne à la banque des conseiller-ère-s et collaborateur-ice-s ainsi que de la sensibilisation des client-e-s sur les droits et les obligations de chacun-e au sein du couple.

Outre-Manche, les violences économiques sont reconnues comme violences conjugales et sont définies dans le Domestic Abuse Act depuis 2021.

La Surviving Economic Abuse organisation est une mine d'informations pour les victimes et les personnes qui pourraient leur venir en aide. Afin de permettre aux institutions financières de répondre de la manière adéquate, l'organisation a participé avec UK Finance (fédération anglaise des services financiers) à la rédaction du Financial abuse code². Les principes énoncés dans ce code sont destinés à guider les entreprises participantes sur la manière d'aider les victimes d'abus financiers et économiques. Une analyse des services offerts banque par banque peut être également trouvée sur le site de Surviving Economic Abuse.

Chez nous

Malheureusement, il n'existe aucune initiative similaire en Belgique. « Une victime peut toujours demander individuellement à une banque d'ouvrir un compte (service bancaire ordinaire ou de base). En règle générale, les banques ne refuseront pas d'ouvrir un compte à la personne en question. Légalement, il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement séparé du conjoint – cela n'existe plus depuis longtemps – sauf, bien entendu, s'il s'agit d'un service bancaire commun (par exemple, un compte commun) », précise cependant Charline Gorez, porte-parole de la Fédération du secteur financier, Febelfin.

La seule tentative d'action venant d'une banque a été recensée chez BNP Paribas Fortis qui déclare que « le sujet des violences économiques (au sein d'un couple, d'une famille, etc.) est très important pour elle (et que) des actions de sensibilisation auprès de leurs collaborateur-ice-s autour du respect seront menées essentiellement cette année [...] avec un focus au niveau des violences domestiques et économiques. »

Une assistante sociale du dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple alerte cependant : « on ouvrait habituellement un compte chez bpost banque pour les dames sans papier car l'institution était moins exigeante que d'autres pour l'ouverture de comptes pour ce type de public. Avec la reprise de bpost banque par BNP Paribas Fortis, on a peur que ça se complique. » On recense en effet plusieurs cas de client-e-s bpost banque dont les comptes ont été fermés depuis que l'enseigne est passée sous la marque de BNP Paribas Fortis.

Depuis 2022, l'établissement de paiement Nickel s'est installé dans les librairies belges. Il offre la possibilité à toute personne physique d'ouvrir sans condition de revenus et sans possibilité de découvert ni de crédit un compte de paiement chez de nombreux buralistes (environ 400 points de vente). Bien que Nickel ne dispose pas d'une offre orientée vers les femmes victimes de violence conjugale, son offre se veut inclusive et facile d'accès. Les comptes Nickel pourraient donc être une option simple et rapide pour les femmes fuyant un conjoint dangereux. Le compte a déjà noué des partenariats avec des structures comme Oxfam, le Samusocial ou certains CPAS. Il a l'avantage de ne demander qu'une adresse principale qui peut différer de la résidence officielle, mais n'offre pas la possibilité d'aller en négatif.

Le compte Nickel, s'il permet de renseigner une autre adresse, ne permet pas d'aller en négatif.

Que ce soit dans la collecte de données³ ou dans les solutions proposées par les institutions financières, les violences économiques ne sont pas considérées comme elles le devraient.

L'association Vie féminine le rappelle : « La précarité, ce n'est pas qu'une question de revenus. Pour les femmes, la précarité, c'est ce statut flottant et constamment insécurisant, dans lequel le moindre élément qui dérape (logement, famille, couple, santé, mobilité, emploi...) peut gripper tout le mécanisme ». Mais avoir accès à son propre compte ou se faire entendre quand on essaie de reprendre le contrôle sur ses allocations ou son salaire est une priorité. ■

1. « Violences conjugales : une aide d'urgence de 600 euros pour les victimes dès le 1^{er} décembre », Eloïse Cimbidi, *Le Figaro*, 20 novembre 2023.
2. 2021 Financial abuse code, *UK Finance*, décembre 2021.
3. List D., « Les violences économiques faites aux femmes », *Financité*, septembre 2023.



QUE DIT LA LOI ?

Une loi datant de 2023 concerne la prévention et la lutte contre les féminicides. Cette année, les violences économiques ont fait l'objet d'une résolution.

Danaé List

■ Début août 2024, ce sont déjà au moins 11 femmes qui ont été tuées cette année par leur conjoint ou ex-conjoint, dans le cadre familial, parce qu'elles étaient des femmes. Ce chiffre, nous le devons grâce au travail acharné du collectif militant Stop Féminicide qui épluche les médias pour dénombrer ces actes. La Belgique étant à la traîne dans la collecte de données, ce n'est que la force de travail des militantes qui permettent de donner des chiffres.

La loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences a défini un cadre pour lutter contre les violences faites aux femmes avec notamment une définition des violences économiques qui font partie des violences conjugales.

C'est une avancée énorme car elle permet une reconnaissance du féminicide et de ses causes ainsi que la mise en place d'un cadre général de lutte et de prévention.

Le 19 avril 2024, la Chambre a par ailleurs adopté une résolution¹ sur les violences économiques dans le couple qui montre une volonté politique importante de s'emparer de cette question. Cette résolution vise à aboutir à la pénalisation des violences

économiques et à établir une manière de mieux les comprendre, notamment par de la recherche, de la collecte de données, afin d'agir sur la prévention et la prise en charge des victimes.

Le 23 avril 2024, la cinquième Conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes a adopté un « Pack Nouveau Départ ». Il s'agit d'une aide financière d'urgence prévue pour couvrir les premières dépenses auxquelles une victime de violence conjugale doit faire face lors de son départ (garantie locative, premiers loyers, frais d'avocat, etc.). Cette aide est complétée par une assistance juridique et psychologique et par une attention spécifique en matière d'emploi et de chômage. ■

1. Texte adopté par une assemblée parlementaire mais qui ne relève pas de l'activité législative de cette dernière et qui vise soit à porter à la connaissance du gouvernement un certain nombre d'informations, généralement dans le but d'orienter la politique de ce dernier, soit à définir les grandes orientations du travail parlementaire. (voir : www.vocabulaire-politique.be/resolution/)

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES

Le site Internet SOS Violence conjugale au Canada détaille six manières de commettre des violences économiques :

- **Contrôler les dépenses et la gestion financière du ménage** par exemple en critiquant les achats des autres, en surveillant les comptes personnels ou en imposant ses choix dans les décisions financières du foyer ;
- **Voler de l'argent** par exemple en utilisant une carte de débit ou de crédit sans le consentement de sa détentrice, en empruntant de l'argent sous de faux prétextes ou en exigeant de l'argent sous la menace ;
- **Usurper l'identité** pour obtenir une carte de crédit ou créer des dettes au nom de sa partenaire ;
- **Limiter l'accès à l'information** relative aux finances de la famille, par exemple en dissimulant des revenus personnels ou en cachant des documents administratifs importants ;
- Contrôler la vie professionnelle pour **porter atteinte aux revenus de la victime**, par exemple en l'empêchant d'étudier, d'accepter une promotion ou en faisant pression pour qu'elle diminue totalement ou en partie ses heures de travail ;
- **Menacer la victime de vengeance financière** pour la contraindre à rester dans la relation.

© Julie Ricard – Unsplash



L'INVESTISSEMENT AU FÉMININ

De plus en plus de services financiers s'intéressent à ce segment de clientèle.

Morgane Kubicki

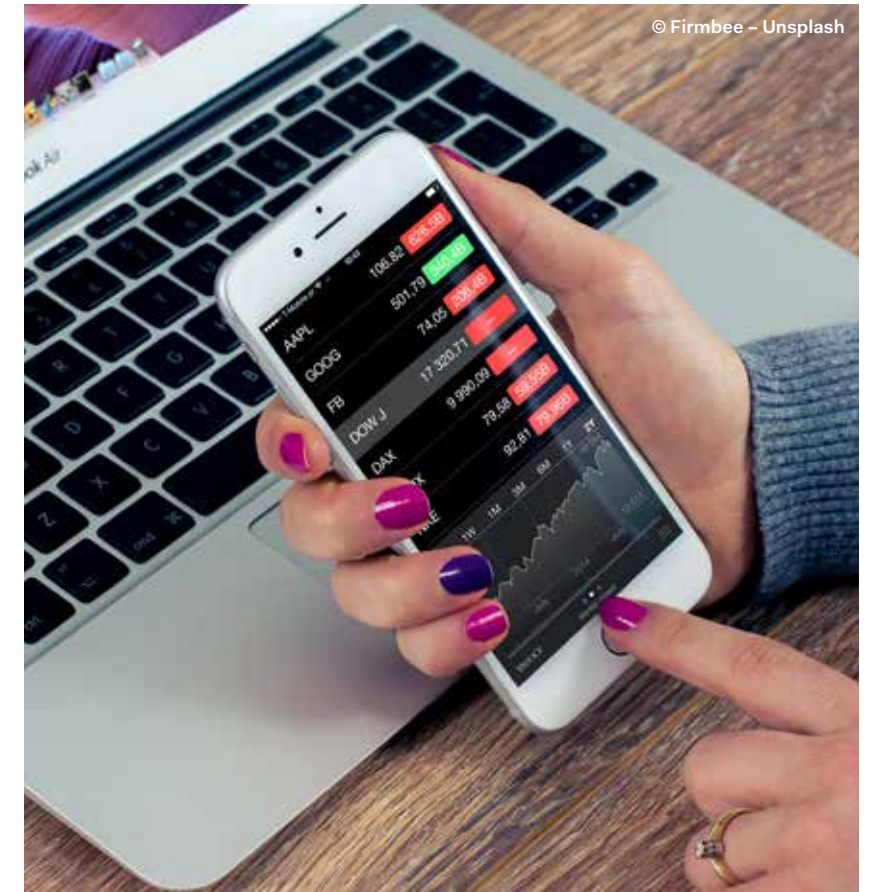
■ Ce n'est qu'en 1976 qu'une femme mariée a eu le droit d'ouvrir un compte en banque sans avoir à demander l'autorisation de son époux. Depuis, les femmes ont pris le contrôle de leurs finances.

Elles partent cependant avec un handicap sérieux puisque les femmes sont moins riches que les hommes. En Belgique, 75 % des personnes dans la tranche des 10 % des revenus les plus faibles sont des femmes. À l'inverse, dans la tranche des 10 % des revenus les plus élevés, on retrouve 71 % d'hommes. « En moyenne, les femmes sont payées 24% de moins que les hommes pour un travail équivalent, dans toutes les régions et tous les secteurs », rappelle Oxfam à l'occasion de la journée de l'égalité salariale. Mais elles sont aussi discriminées dans les services publics ou dans la transmission du patrimoine.

Reste que l'implication des femmes dans la gestion de leurs finances progresse d'une génération à l'autre. Une étude de Fidelity, un fonds d'investissement américain, affirme que 71 % des femmes de la GenZ sont impliquées dans l'investissement contre 63 % des femmes « Millennials », 55 % de la génération X et les 57 % de la génération des baby-boomers.

Les femmes aiment moins le risque et elles préfèrent les investissements dont elles connaissent l'impact social et/ou environnemental.

Pas étonnant, donc, que de plus en plus de services financiers tentent de s'adresser à ces femmes en quête de conseils pour gérer leurs finances. Femca, par exemple, propose des « formations pour acquérir des connaissances financières et construire sa sécurité et liberté financières ». La plateforme Plan cash, concurrente directe de la première, présente des « informations et formations expertes et engagées sur l'argent que vous avez toujours voulu mais que vous n'avez jamais eu », allant de la gestion quotidienne d'un budget à l'investissement dans des produits financiers bien plus compliqués comme les fonds indiciels. Dans la même veine, l'application Capitana calcule votre budget et vous propose des projets d'investissements. Si le marketing est décliné au féminin, les informations disponibles ressemblent somme tout à n'importe quel conseil en investissement.



© Firmbee – Unsplash

Les choix des femmes

Pour convaincre leur nouveau public cible, les plateformes de formation et fonds d'investissement ont pris soin de sonder leurs motivations. Il en ressort toujours deux tendances principales : les femmes aiment moins le risque et elles préfèrent les investissements dont elles connaissent l'impact social et/ou environnemental.

L'aversion au risque s'explique sans doute par le plus faible niveau de revenu et stabilité financière qui les pousseraient à être plus prudentes. En ce qui concerne l'impact, une étude de BlackRock publiée fin 2023 affirme que plus de la moitié des femmes investiraient – ou investiraient davantage – si leur investissement avait un impact positif. « Cette tendance est encore plus marquée chez les jeunes générations, puisque 71 % des femmes de moins de 30 ans préfèrent investir dans des entreprises qui soutiennent leurs valeurs. Par conséquent, si les femmes investissaient dans la même mesure que les hommes, cela pourrait ajouter plus de 1.500 milliards d'euros à l'investissement responsable », souligne le fonds d'investissement.

La banque BNY Mellon, qui a également mené son enquête sur la question, affirme quant à elle que 55 % des femmes n'investissent pas à cause d'un manque d'alignement avec leurs convictions. Peut-être qu'investir dans des sociétés qui n'ont pas grand-chose à faire de l'égalité salariale et de la place des femmes en fait partie. ■



BELGIQUE UN CADEAU À 4 MILLIARDS D'EUROS

1,4 milliards d'euros pour KBC, 1,03 milliards pour BNP Paribas Fortis, 923 millions pour Belfius et 471 millions pour ING. En 2023, la Banque nationale de Belgique a été généreuse avec les grandes institutions financières belges.

L'étude des Verts européens se base certes sur des estimations, car les données publiques sont peu nombreuses, mais elle donne un ordre de grandeur de ce que les grandes banques belges ont perçu comme intérêt pour les dépôts qu'elles placent auprès de la Banque nationale.

Seule Belfius leur a confirmé au journal Le Soir avoir déposé à la BNB « un montant de l'ordre de 25 milliards d'euros, en moyenne sur l'année 2023 », ce qui a procuré « un revenu d'intérêts proche du milliard ».

POUR ALLER PLUS LOIN : « À QUOI SERT LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE », FINANCITÉ MAGAZINE N° 73, MARS 2024, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BELGIQUE BELFIUS ABANDONNE LA SCIENCE

En début d'année, la banque détenue à 100 % par l'État, a décider d'abandonner les processus SBTi. L'acronyme, qui vient de l'anglais « science based target initiative » a pour traduction littérale : « objectifs fondés sur la science ».

Que cela veut-il dire exactement ? SBTi est en réalité une méthodologie reconnue mondialement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. « Elle a l'avantage d'instaurer des standards uniformisés et d'être construite sur base des dernières connaissances en science climatique », rappelle Le Soir qui a révélé l'information.

Mais désormais, la banque entend élaborer sa propre méthodologie pour réduire les émissions. Les objectifs à 2030 décidés sous la méthodologie scientifique ont été jugés trop ambitieux et à risque « social » par la direction de la banque. Il était notamment de revoir le portefeuille de crédits immobiliers.



ROYAUME-UNI INFLUENCEUR POUR PRODUITS FINANCIERS DANGEREUX

Au Royaume-Uni, le gendarme des marchés financiers a décidé de sévir contre les « fininfluenceurs », stars des réseaux sociaux faisant la promotion d'investissements financiers. 9 personnalités issues principalement des la télé réalité sont accusées d'avoir promu sur leurs réseaux des produits très risqués. Ils-elles encourrent jusqu'à deux ans de prison pour ces publicités jugées trompeuses en plus d'une amende. C'est la première fois que le gendarme britannique sévit.

BELGIQUE PAUVRE BATOPIN

La société qui gère les distributeurs des quatre grandes banques du pays est dans le rouge. 10 millions d'euros de pertes en 2022, 12,1 millions d'euros perdus l'année dernière. Batopin, la société créée par les quatre grandes banques du pays (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC) pour gérer leur parc de distributeurs automatiques de billets accuse en effet de lourdes pertes. « En raison des investissements dans le nouveau réseau et de la recherche parfois difficile de locaux adéquats pour abriter ces distributeurs, l'alliance bancaire accumule aujourd'hui de lourdes pertes », rapporte L'Écho. Résultat, les banques ont injecté 20 millions d'euros supplémentaires. Parions toutefois que cela est largement compensé par les millions d'euros d'économie que les 4 grandes banques réaliseront en supprimant les distributeurs de leurs agences, profitant alors pour fermer ces dernières.



BELGIQUE UNE CLIENTÈLE PEU SATISFAITE

Après 8 400 membres de Testachats consulté-e-s et 15 500 questionnaires étudiés, le constat est sans appel. ING se place en bas du classement avec seulement 52 % de client-e-s satisfait-e-s, suivie de près par BNP Paribas Fortis (57 % de satisfaction), puis Belfius (60 % de satisfaction) et KBC (68 % de satisfaction). « Notre enquête révèle notamment que les clients des grandes banques ING Belgique (52 %), BNP Paribas Fortis (45 %) et Belfius (43 %) ont rencontré des problèmes avec leur banque plus souvent que la moyenne », note Testachats.

Le problème principal : l'accessibilité. Un-e sondé-e sur cinq déplore en effet le manque de réponses à ses questions, bien plus que l'accès à la banque en ligne, rarement critiqué. Le sondage de Testachats montre aussi que les plus petites banques ont un bien meilleur taux de satisfaction (80 % pour Argenta et vdk banque, par exemple).

LIRE, VOIR, ÉCOUTER



LA MACHINE À DÉTRUIRE

Dans La Machine à détruire, Aline Fares et l'illustrateur Jérémie Van Houtte reviennent sur ces crises et ce qui les suit, et s'interroge sur la place croissante des banques et de la finance dans nos existences. Suffira-t-il de

déplacer l'argent vers des investissements plus verts ? Peut-on se permettre de laisser les banques au centre du système ? Éditions du Seuil, 180 pages, 23 euros

COMMENT LES RICHES RAVAGENT LA PLANÈTE



17 ans après son livre *Comment les riches détruisent la planète*, Hervé Kempf s'associe au dessinateur Juan Mendez pour expliquer comment l'oligarchie a augmenté sa passion destructrice et endossé les nouveaux habits du capitalisme. Éditions du Seuil, 128 pages, 20 euros



ON PARLE CASH

Le podcast qui part à la rencontre des expert-e-s de la Banque de France en abordant des thèmes comme l'inflation, la dette publique

ou les arnaques aux moyens de paiement. Disponible sur les plateformes de podcast, épisodes de 4 min

Votre exemplaire gratuit !

TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « LA MACHINE À DÉTRUIRE »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.

L'effet de levier

Utiliser la dette pour générer des gains.
Les banques usent depuis toujours de cet outil
qui permet de démultiplier la force financière.

Morgane Kubicki

Si vous devez soulever une charge lourde, vous pouvez passer des années à développer votre force physique pour la déplacer. Autre option, vous pouvez utiliser la physique pour la soulever en utilisant l'effet de levier : disposés judicieusement, un appui et un levier permettent de démultiplier la force musculaire. La finance a sa propre interprétation du principe d'Archimède qui permet, ici, de multiplier les profits en utilisant les fonds propres comme point d'appui.

En tant qu'entreprise, vous pouvez avoir un intérêt à contracter une dette pour augmenter votre capacité à investir. Achat d'une nouvelle machine, recrutement de personnel... ces fonds peuvent vous permettre de passer un cap dans votre développement ou d'augmenter la capacité de production puis vos profits. L'organisme qui va vous accorder ce prêt vérifiera l'état de votre bilan (vos fonds propres) pour s'assurer de votre capacité à rembourser. Et pour que l'effet de levier fonctionne, il faudra simplement vous assurer que vos revenus augmentent plus rapidement que votre dette.

Ainsi l'argent emprunté sert de levier pour tenter d'augmenter la rentabilité des capitaux propres, c'est-à-dire de générer des gains supérieurs à ce qu'on aurait pu espérer avoir avec ses seuls fonds propres.

Le levier bancaire

Côté bancaire, l'effet de levier est inhérent à ses activités. Pour comprendre, il faut repartir du bilan de l'institution. Une banque a trois moyens de collecter des fonds. Un, les fonds propres, amenés par les actionnaires. Deux, les emprunts en émettant des obligations ou en empruntant à d'autres banques. Et enfin, les dépôts de ses client-e-s.

L'effet de levier d'une banque correspond au rapport entre les fonds propres et le total du bilan, c'est-à-dire tous les actifs de la banque. Si les fonds propres représentent 50 % du bilan, l'effet de levier est de 2. En effet, l'argent récolté auprès de tiers (les emprunts et les dépôts des client-e-s) a permis de doubler les capacités de financement de la banque. Si les fonds propres ne constituent que 25 % du bilan total, alors l'effet de levier est alors de 4.

L'argent récolté est principalement utilisé pour octroyer des prêts aux particuliers ou aux entreprises. C'est le métier de base de la banque : collecter les dépôts pour accorder des prêts. Une autre partie, plus ou moins grande selon les institutions, est utilisée pour investir sur les marchés financiers.

Grâce à l'effet de levier, l'ensemble des prêts accordés par la banque dépasse le montant de ses fonds propres initiaux. C'est comme cela que fonctionne le métier bancaire. Cependant, ce mécanisme comporte un risque si les crédits qu'elle a accordés ne sont pas remboursés.

Aide à la spéculation

Comme on l'a vu, au-delà des activités traditionnelles (récolte de l'épargne et octroi de crédits), les banques peuvent également utiliser l'effet de levier pour réaliser des opérations sur les marchés. Et ces opérations peuvent s'avérer très rentables, augmenter les profits bancaires de manière exponentielle, si bien que les institutions financières ont largement abusé de l'effet de levier et pris de plus en plus de risques au fur et à mesure du temps.

Grâce à l'effet de levier, l'ensemble des prêts accordés par la banque dépasse le montant de ses fonds propres initiaux.

En 2009, en pleine crise financière, les banques belges possédaient en moyenne des fonds propres de 4 pour des engagements de 100, soit un effet de levier de 1 sur 25. Pour le dire autrement, une banque qui avait un euro de capital a donc pu acheter, grâce à l'argent emprunté, des actifs pour une valeur de 25 euros.

Pour ne rien arranger, les institutions avaient aussi massivement acheté des produits risqués devenus toxiques, dont la dépréciation leur a fait accuser de lourdes pertes. Pour faire face aux échéances de remboursement dont elles devaient s'acquitter, les banques ont été contraintes de vendre des actifs à perte, ce qui a ainsi amplifié la spirale infernale. Le reste, l'histoire et les finances publiques s'en souviennent.

Les accords de Bâle

Cette débâcle pousse le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à adopté de nouvelles règles pour rendre les banques plus résistantes à de futures crises au vu du rôle central qu'elles jouent dans le financement des activités économiques. Il faut renforcer la liquidité des banques et leurs coussins de capitaux propres.

Les accords prévoient donc l'instauration d'un ratio de levier. La nouvelle réglementation requiert un niveau de fonds propres plus élevé proportionnellement à l'endettement.

Suite à la débâcle de 2009, on instaure un ratio de levier qui exige un niveau de fonds propres plus élevé proportionnellement à l'endettement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, le rapport entre les fonds propres et le total de l'actif est fixé à 3 % minimum pour les établissements de crédit européens. Cette mesure correspond dans les faits à une limitation de l'effet levier. Cela veut dire, théoriquement, que l'achat d'un actif est financé par 97 % de dette maximum contre 3 % de fonds propres.

Le pourcentage de 3 % retenu par le Comité de Bâle est revu à la hausse (5,5 %) pour les banques considérées comme systémiques, c'est-à-dire que leur débâcle pourrait mettre à risque tout le système bancaire. Mais il reste en deçà de ce qui se pratique dans d'autres parties du monde. Les États-Unis appliquent notamment un ratio de 7 % pour les grandes banques.

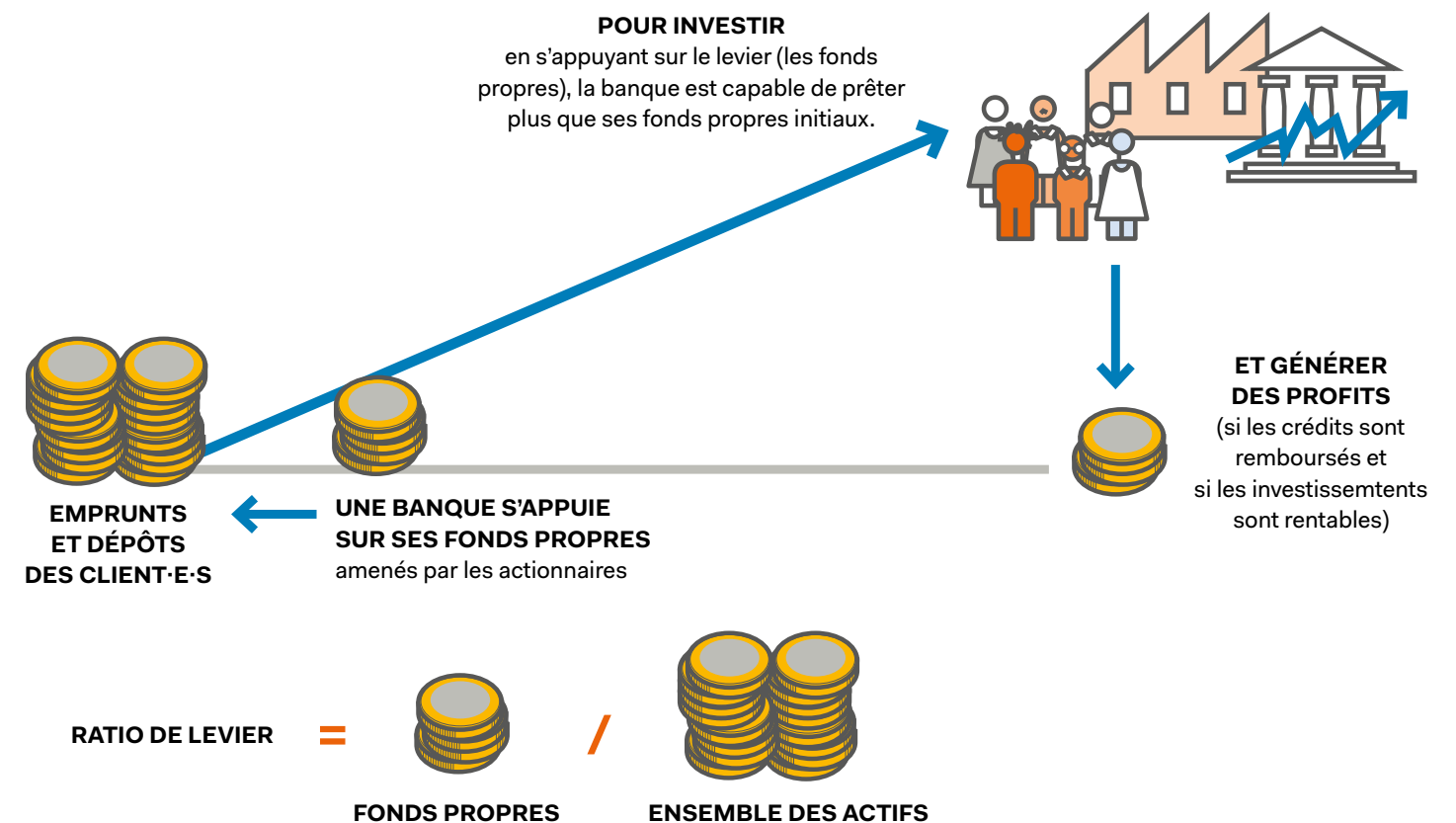
Finance Watch, l'organisation dont le but est de « contrebalancer le lobby de l'industrie financière », ne considère pas que ce ratio est suffisant et rappelle que les ratios de fonds propres des grandes banques de l'Union européenne étaient inférieurs de 27 à 33 % à ceux de leurs homologues mondiales.

Soutien à l'économie

Pour les banques qui ne respectent pas encore le ratio fixé par les accords de Bâle III, deux solutions s'offrent à elle : augmenter les fonds propres ou réduire la taille du bilan (c'est-à-dire des actifs).

La première méthode renforce les structures de financement et peut compenser les pertes. Le problème, si l'on en croit le discours des banquiers, c'est que l'augmentation du ratio de fonds propres exigés augmente le coût du capital de la banque – c'est-à-dire le coût de financement global de la banque. La deuxième méthode vise à réduire le bilan, en baissant par exemple le montant total des crédits octroyés et/ou des titres qu'elle détient dans son portefeuille. Ici, une diminution des prêts est susceptible d'avoir un impact négatif sur la croissance économique. Cela dit, il est toujours possible pour une banque de décider de réduire l'achat de produits spéculatifs à risque plutôt que de pénaliser les emprunteur-euse-s. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « RÉDUIRE L'EFFET DE LEVIER DES BANQUES, UN IMPACT NÉFASTE SUR NOTRE ÉCONOMIE ? (2/2) », ARNAUD MARCHAND, DÉCEMBRE 2013 DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITÉ.BE





ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Engie de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité,

selon vous, on ne pourrait pas investir dans Engie lorsque l'on développe un fonds durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

Une « centrale électrique alimentée en combustible fossile ». C'est tout ce que vous avez réussi à trouver pour justifier d'inclure Engie sur la liste des entreprises climaticides ? Leader des énergies zéro carbone, Engie contribue par ses choix stratégiques, par ses investissements et par ses actions à accélérer la transition vers un monde neutre en carbone. En 2023, nous avions déjà 41 % d'énergies renouvelables dans le mix de capacités de production d'électricité. Hydroélectricité, solaire, éolien terrestre, éolien en mer, stockage par batteries... le groupe investit massivement dans les moyens de production d'énergie décarbonée. Engie s'est engagée dès 2015 à ne plus développer de nouveau projet charbon.



En 2030, le renouvelable représentera 58 % de la capacité de production, même si nous avons, il est vrai, encore des centrales alimentées en combustible fossile. Nous avons aussi lu le rapport de la coalition d'associations Beyond Fossil Fuels qui juge que notre plan d'action ne prévoit pas d'arrêter progressivement de produire de l'électricité à partir de gaz fossile d'ici à 2035, comme le recommandent l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). À côté du renouvelable, nous avons en effet prévu de consacrer encore 1 à 2 milliards d'euros dans de nouvelles centrales thermiques au gaz d'ici 2026 et 1 milliard d'euros dans les infrastructures de gaz.

Mais les agences de notation avec lesquelles Engie peut entretenir et développer des relations constructives ne s'y trompent pas. S&P nous attribue la note de 81 sur 100 alors que la moyenne du secteur se situe à 34. L'agence Moody's nous a donné la note de 70 sur 100 alors qu'elle place la moyenne à 53.

Nous avons même eu le courage de nous lancer dans l'analyse de la double matérialité. Des groupes de travail ont identifié les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sur lesquels Engie a un impact positif ou négatif important et ceux ayant un effet majeur (risques ou opportunités) sur la performance financière du groupe. Oui, nous croyons qu'il est possible d'investir dans le renouvelable tout en préservant la valeur financière de l'entreprise. Avec son émission d'obligation verte à un nouveau niveau record de 5,99 milliards d'euros en 2023, Engie totalise 20,89 milliards d'euros d'obligations vertes émises depuis 2014. Ces fonds sont uniquement destinés à des projets de transition et les investisseurs nous font confiance. Investir pour un avenir plus durable doit-il être sanctionné aujourd'hui au risque de ne pas pouvoir changer demain ? ■

Nous avons en effet prévu de consacrer encore 1 à 2 milliards d'euros dans de nouvelles centrales thermiques au gaz.

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

Engie est épinglée dans la liste noire « climaticide » pour son rôle dans la déforestation. Le groupe est présent dans 9 fonds dits « durables » commercialisés en Belgique.



L'argent des voyages de classe

Chère Tante Oseille, en 6^e année, toute la classe part aux sports d'hiver en février. Grâce à un plan d'épargne et toutes sortes d'actions, cela ne devrait pas coûter trop cher aux familles mais il faudra tout de même rassembler 500 euros par enfant afin que chacun ne paie « que » 150 à 300 euros de sa poche tout compris. Je n'ai pas envie de pénaliser ma fille mais je n'approuve pas cette idée. Comment faire ?

Tante Oseille vous répond

Je comprends en effet fort bien ce questionnement. Il est tout d'abord permis de questionner le fait même d'aller aux sports d'hiver. Les déséquilibres causés par les changements climatiques provoquent des diminutions importantes des taux d'enneigement et l'on sait que ce phénomène va s'aggraver dans les années à venir. Se poser la question de l'apprentissage du ski comme priorité pédagogique est donc légitime.

Toutefois, les voyages de classes sont bien entendu de très bons moments de vie collective avec les copains et copines. D'un point de vue pédagogique, c'est aussi un dispositif tout à fait remarquable. Mais ces objectifs peuvent aussi être atteints en organisant des « classes de mer, de forêt, de campagne... » Formules qui génèrent moins de coûts.

À quoi sont affectées les réserves issues des actions de récolte d'argent ?

Revenons à la simple notion de voyage de classe étalé sur plusieurs jours et impliquent donc de financer du logement, des repas et des activités. Certains pouvoirs organisateurs d'écoles ont des réserves financières qui leur permettent un co-financement partiel. Parfois aussi, ces moyens sont apportés par des associations de parents ou des actions menées par les élèves eux-mêmes. On connaît, ou on se souvient, des chocolats vendus à la récréation, des soupers organisés par l'association de parents, des fancy-fairs, spectacles, tombolas, etc.

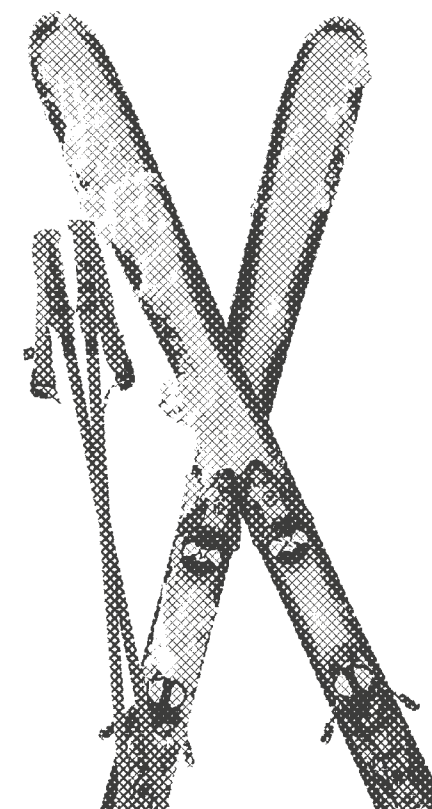
Quelles que soient les activités mises en place, il est essentiel que les comptes soient transparents à la fois pour évaluer l'argent gagné par ces actions mais aussi pour connaître les réserves existantes et à quoi elles sont affectées. Qui gère ? Qui décide comment est placé l'argent récolté ? Parfois, ces réserves récoltées sur plusieurs générations d'élèves (et de parents) sont placées auprès d'institutions qui financent des activités peu enviables. La transparence est indispensable.

Enfin, ces questions sont de formidables occasions pour échanger avec ses enfants, les enseignant·e·s, les directions et les autres parents autour de la finance des familles, sujet tellement tabou dans nos sociétés et pourtant si nécessaire. ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant·e·s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINANCITE.BE/
GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE



« Dépasser les exigences de transparence pour exiger d'agir »



LUCIE PINSON

Fondatrice et directrice
de Reclaim Finance

Fondée en 2020, l'organisation Reclaim Finance entend mettre la finance au service de la justice sociale et climatique. Elle suit et analyse les activités des acteurs financiers pour en proposer un décryptage alternatif et exposer leurs réels impacts.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Vous suivez de près les investissements des banques dans les énergies fossiles et autres activités polluantes. Remarquez-vous une évolution depuis quelques années ?

— J'ai commencé à m'intéresser à la finance et son impact climat il y a 10 ans. La situation actuelle n'a rien à voir et on peut dire que la question climatique s'est imposée. Cependant, est-ce que cela veut dire que la finance s'est emparée de la question pour ne plus être un des moteurs de l'aggravation ? Absolument pas. Les banques ont adopté à la marge des mesures qui changent leur modèle d'activité et renoncent à financer certaines activités ou certains secteurs, mais elles sont loin des objectifs de soutenabilité. Beaucoup a été fait sur le secteur du charbon par exemple. En revanche, pour le pétrole et le gaz, quand bien même nous avons des conclusions scientifiques sur l'extraction et le transport du pétrole et du gaz, on est très loin de voir la même qualité dans les pratiques adoptées. De premières mesures sont adoptées mais le rythme reste bien trop lent et leur qualité bien trop faibles pour vraiment s'assurer qu'on ait un secteur au service de la transition. On ne peut pas se contenter de la volonté du secteur. Il faut mettre en place de vraies normes. Autrement dit, qu'est-ce que les pouvoirs publics doivent faire pour réallouer les trilliards là où ils seront utiles.

D'un point de vue régulation, les choses évoluent. Est-ce que les nouvelles réglementations font évoluer les mentalités ?

— Ce qui domine, ce sont encore trop les exigences de transparence et d'information, croyant que les acteurs financiers sont rationnels et adapteront leur comportement. L'information est un préalable, mais n'a jamais amené un changement. Nous plaçons pour un changement d'approche : dépasser des normes de transparence pour aller vers des normes comportementales. Les obliger à abandonner certains investissements. Il faut tout de même noter l'adoption de la directive européenne sur le reporting de la durabilité de l'entreprise qui comporte une obligation pour tous les acteurs, y compris financiers, d'adopter un plan de transition. Le diable va se nicher dans les détails. Qu'est-ce qui doit se trouver dans ces plans et comment seront-ils contrôlés ? Mais cette première obligation est déjà un grand premier pas. Elle dépasse l'obligation de simple transparence. Un plan de transition est un excellent outil pour forcer des acteurs intéressés par le court terme à se projeter sur le long terme.

« Il ne suffit pas de le demander, il faut s'assurer que ces législations soient respectées. »

De quel type de normes avons-nous besoin ?

— Nous n'appelons pas à un arrêt immédiat du financement des énergies fossiles. Cela se doit passer vite, en revanche, on ne peut pas couper de leur financement toutes les infrastructures qui en dépendent du jour au lendemain. Cela doit se faire progressivement d'ici 2050 avec des échéances préalables et les pays développés doivent connaître des échéances plus courtes. Cependant, les experts et expertes énergétiques montrent qu'il ne faut plus développer de nouveaux projets de pétrole et de gaz. Si tous ces projets-là entravent nos chances de limiter le réchauffement à 1,5 degré, il est impératif d'interdire leur soutien par le secteur financier, que ce soit des banques, des assureurs ou investisseurs. Une mesure contraignante de bon sens serait d'interdire ces financements. L'arrêt du soutien pourrait



© Tim Van Der Kuip – Unsplash

être une mesure à intégrer au plan de transition qui ne pourrait être crédible que s'il n'autorise plus le soutien à ces nouveaux projets d'énergie fossile. Cette mesure de bon sens peut être déclinée à d'autres produits financiers. Mais il ne suffit pas de le demander, il faut s'assurer que ces législations soient respectées et augmenter les ressources des gendarmes financiers qui puissent jouer leur rôle de sanction.

Vous pensez justement que les autorités de contrôle ont suffisamment de volonté pour mettre en place ces nouvelles réglementations ?

— À nos yeux, il est possible pour la Banque centrale européenne (BCE) de jouer leur rôle de gendarme contre le greenwashing ou pour la réorientation des flux financiers au profit de la transition à travers leur mandat existant qui est la stabilité des prix. Quand on sait aujourd'hui que l'inflation est en premier lieu causée par le dérèglement climatique et les conséquences qu'il a sur les récoltes et les marchés ou par la volatilité du marché gazier, lutter contre l'inflation revient à lutter contre les causes de l'inflation. La BCE, à travers son mandat, a tout le pouvoir nécessaire pour revoir sa politique de manière à changer des comportements et financer davantage la transition.

Est-ce que les banques ont saisi l'ampleur de l'enjeu ?

— Pour le charbon, il nous arrive encore d'en discuter avec certaines banques qui n'ont pas totalement fermé la porte. Mais la discussion ne porte pas sur les raisons de sortir du charbon mais

plutôt sur comment le faire. Cela n'enlève en rien les tensions politiques. Finir ce travail veut dire renoncer aux dernières sources de profit. Pour d'autres secteurs comme le pétrole et le gaz, plus un sujet va avoir déjà été discuté, plus la science étant de notre côté, il va y avoir reconnaissance sur la nécessité ou non d'agir vers une sortie. Cela va être très différent selon les banques et l'ampleur des échanges qu'on peut avoir avec ces sujets.

Vous avez la sensation que les banques sont sensibles à votre message ?

— On touche 400 acteurs financiers, on n'entretient pas la même relation avec tout le monde. Avec certaines institutions, nous avons des relations fluides. Cela ne veut pas dire qu'elles sont sans conflit ni tension. D'autres banques sont plus réticentes à l'idée de parler avec un acteur de la société civile qui publie des rapports considérés à charge.

En tant que citoyen-ne, quel est notre levier d'action le plus efficace ?

— Se mobiliser avec les mouvements citoyens qui agissent sur le sujet. Je pense que cela constitue des aides extrêmement précieuses. Les mouvements citoyens quand bien même ils ne savent pas qu'ils sont entendus, le sont de l'intérieur des banques. Je peux le garantir. ■

POUR ALLER PLUS LOIN :
WWW.RECLAIMFINANCE.ORG



Changer le monde en commençant par sa banque

Les Belges, en désaccord avec les politiques d'investissement de leur institution ou même mécontent·e·s des services, changent peu de banque.

Anne Berger

Selon les chiffres du secteur, seules 119.000 demandes ont été envoyées au service de mobilité interbancaire en 2023 dont environ 73.000 pour des transferts de paiement avec ou sans clôture du compte courant. C'est relativement peu en comparaison du nombre total de comptes ouverts en Belgique (plus de 38 millions en 2022). Un des freins est sans doute la crainte de rencontrer des problèmes pratiques, comme des factures impayées ou de perdre de l'argent et/ou du temps. Il y a pourtant des raisons de vouloir changer d'institution financière.

Service client : ça dépend pour qui

La majeure partie de la monnaie en circulation est créée par les banques commerciales, via l'octroi de crédit. Les seules limites à ce pouvoir concernent le volume de fonds propres que détient la banque par rapport au volume des crédits qu'elle octroie. Concernant les activités financées par ces crédits par contre, il n'existe aucune régulation qui obligerait les banques à financer en priorité des activités utiles à la société ou à l'environnement. Au niveau mondial, la plupart des grandes banques continuent de faire parler d'elles en soutenant toujours les énergies fossiles, l'aviation ou d'autres industries particulièrement polluantes. Une première raison de vouloir changer de banque serait donc de s'assurer que son argent n'est pas utilisé pour financer ce type d'activité, ce qui est malheureusement souvent le cas.

L'impact de notre argent à la banque semble pour beaucoup assez abstrait et indirect, par rapport à d'autres actions individuelles.

Tout cela vous semble fort intéressant, mais un peu éloigné de vos préoccupations individuelles ? Vous avez avant tout besoin d'un service de qualité à des tarifs acceptables. Un avis de l'Autorité belge de la concurrence (ABC) publié fin 2023 a montré que les grandes banques avaient tendance à s'aligner les unes sur les autres et ne cherchaient pas à se démarquer en termes de services proposés ou de tarifs compétitifs. Parmi les problèmes rencontrés par de nombreux client·e·s, on peut citer la baisse du nombre d'agences (-50 % en 10 ans), les difficultés croissantes à obtenir

un conseil personnalisé ainsi que la baisse du nombre de distributeurs de cash et des machines en agence pour faire ses opérations bancaires (- 22 % entre 2022 et 2023), alors qu'encore 18 % des 16-74 ans ne gèrent pas leurs comptes en ligne.

Certaines catégories de client·e·s sont particulièrement lésé·e·s. Il s'agit notamment des personnes âgées, qui souffrent de la fracture numérique, et récemment de nombreuses ASBL, petites entreprises et associations de copropriété ont fait face à des fermetures de leurs comptes. Sans doute ces organisations demandent beaucoup de travail à leur banque, sans leur rapporter grand-chose, alors qu'avoir un compte bancaire est pour elles une obligation.



© Unsplash - Markus Spiske

Je ne veux pas de problème

Malgré toutes ces bonnes raisons, pourquoi il y a-t-il si peu de client·e·s qui passent le pas ? L'impact de notre argent à la banque semble certainement assez abstrait et indirect, par rapport à d'autres actions individuelles. Avoir une vision claire de cet impact nécessite une bonne compréhension du modèle d'intermédiation financière d'une banque et du fonctionnement des marchés financiers. Lorsque je décide de prendre le train plutôt que l'avion, je peux vivre concrètement la différence dans mon expérience de voyage. En changeant de banque, rien de comparable, mon application bancaire sera sans doute assez similaire de la précédente et les chiffres restent des chiffres. Mais si on visualise les projets polluants financés grâce à nos dépôts ou les conséquences sociales (faillites, perte d'emploi, maisons saisies) provoquées par les crises financières et les comportements spéculatifs de certaines grandes banques, cela peut devenir beaucoup plus concret.

Les différences de tarifs sur les frais de compte et la rémunération des comptes épargne sont souvent très limitées.

Pour comprendre l'impact de notre argent, il faudrait avoir une image claire et exhaustive de l'activité de crédit et de placement de notre banque. Or rien n'oblige actuellement les banques à divulguer ces informations de manière complète et ce malgré l'arsenal réglementaire mis en place par l'Union européenne pour améliorer la transparence sur les activités des grandes entreprises. Ma banque finance-t-elle l'activité d'entreprises belges ? Et dans quels types d'activités, pour quel impact environnemental et social ? Ou bien

investit-elle massivement dans des produits spéculatifs qui ne soutiennent en rien l'économie réelle ? Difficile de le savoir de façon précise.

De nombreuses personnes se voient obligées d'ouvrir un compte courant et de prendre une assurance auprès de la banque dans laquelle elles ont souscrit un crédit hypothécaire. Tant que le crédit n'est pas remboursé, il est alors difficile de transférer la gestion de son compte dans une autre banque. Financité et d'autres associations demandent depuis longtemps qu'il soit mis fin à ces pratiques illégales. En attendant et pour éviter les ennuis, une option reste de déplacer son épargne vers une banque plus durable, tout en gardant son compte courant dans la banque où se trouve le crédit.

Enfin, les différences de tarifs sur les frais de compte et la rémunération des comptes épargne sont souvent très limitées. C'est le fait de pratiques anti-concurrentielles dénoncées par l'Autorité belge de la concurrence. « Nous constatons que les quatre grandes banques ont tendance à rouler en peloton et à offrir aux consommateurs des produits à des conditions commerciales substantiellement similaires », écrit ainsi l'organe indépendant. Financièrement, il n'y a donc pas grand-chose à gagner. C'est cependant en changeant de banque, qu'on incitera peut-être les banques à se montrer plus compétitives, que ce soit sur les tarifs, la qualité des services ou l'impact de leurs investissements. ■

1. Avis de l'Autorité belge de la Concurrence relatif aux services bancaires de détail, ABC, Novembre 2023
2. Rapport sur l'inclusion financière en Belgique, Anne Fily, décembre 2023, disponible sur www.financite.be
3. L'Associatif Financier a rassemblé de nombreux témoignages sur ces pratiques : <https://www.associatiffinancier.be/Exclusion%20ING.html>

COMMENT CHANGER

Admettons-le, changer de banque ne se fait pas en un claquement de doigt. Notamment car il n'y a de portabilité des numéros de compte : si on change de banque, on change de numéro de compte (contrairement au changement d'un opérateur téléphonique par exemple, où le numéro de téléphone reste inchangé). Il faut donc s'assurer que les différents paiements et versements sur le nouveau compte suivent. Personne ne souhaite avoir des frais pour une domiciliation qui n'est pas passée ou être appelé par son propriétaire car le paiement du loyer par virements récurrent n'a pas été fait. Pourtant, des outils existent. Le Scan des banques vous permet d'avoir une idée plus précise des politiques d'investissement de votre institution. Depuis 2018, les banques belges ont l'obligation de fournir gratuitement un service de mobilité bancaire à leur clientèle. Pour ce faire, il existe le formulaire Bankswitching à remplir disponible sur internet (un modèle pour les consommateur·rice·s et un modèle pour les entreprises).

POUR ALLER PLUS LOIN : « PETIT MANUEL DE CHANGEMENT DE BANQUES », ANNE BERGER, JUILLET 2024, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



L'équilibre en déséquilibre

La fiscalité constitue très souvent le levier de l'action ou de l'inaction politique.

Laurent D'Altoe

À l'heure d'écrire ces lignes, il est encore trop tôt pour savoir à quelle sauce fiscale nous serons mangé-e-s au niveau fédéral. Tout juste quelques pistes qui se négocient âprement : « Du point de vue fiscal, il (Bart de Wever, ndlr) souhaite aussi harmoniser à 9 % le taux de TVA dans la construction, taxer davantage la carte carburant pour les déplacements privés et augmenter la quotité exemptée d'impôt ». Par contre, il est d'ores et déjà possible de tracer les grandes lignes de la future politique wallonne en la matière, via la Déclaration de Politique régionale (DPR, présentée au début de l'été 2024).

Les partis de la coalition (MR et Engagés) avaient promis une « rupture » en matière de gestion. Qu'en est-il exactement ?

Les formations politiques à la manœuvre ont promis de ne pas lever de nouveaux impôts ou taxes.

Quelques rappels

Il n'est pas inutile de représenter rapidement les grands principes qui régissent toute fiscalité. Tout d'abord, la fiscalité est un prélèvement qui se fait sur plusieurs niveaux : revenus professionnels (salaires, traitements, indépendants...), revenus de remplacement (pensions, chômage, maladie-invalidité...). À cela, on peut ajouter diverses autres impositions : revenus mobiliers (de l'argent), revenus immobiliers (d'immeubles, de terrains...). Enfin, on signalera aussi les impôts (sur les bénéfices) des sociétés (ISoc), la TVA, les droits de succession, les accises, les droits d'enregistrement, les taxes de circulation...

La première difficulté se situe au cœur même du système institutionnel belge. Les matières fiscales sont éclatées entre les différents niveaux de pouvoir : fédéral, régional et communal, ce qui ne facilite pas toujours la lisibilité de l'ensemble. Les régions peuvent, dans une certaine mesure, décider de la fiscalité sur les personnes physiques. Aujourd'hui, un quart environ de l'impôt sur les personnes physiques est régionalisé.

Mais à côté de ces répartitions institutionnelles, un principe demeure intangible : la fiscalité est un tableau recettes/dépenses. En d'autres termes, si vous supprimez une rentrée, cela aura des conséquences sur la capacité de dépenser. Dit comme ça, c'est

évident, sauf que certaines annonces pré et post-électorales mettent surtout en avant des réductions d'imposition (notamment les droits de succession au niveau régional) tout en restant très discrètes sur le manque à gagner ainsi généré.

Trouver les sous

Les solutions seront sans doute loin d'être évidentes car les formations politiques à la manœuvre (Engagés et MR) ont promis de ne pas lever de nouveaux impôts ou taxes. Un exemple parmi d'autres, le MR, dans son programme annonçait vouloir « *geler le montant du précompte immobilier pour qu'il cesse d'augmenter et tendre vers sa suppression pour le logement d'habitation principal, en particulier pour les logements moyens et modestes. Cette mesure aura un impact financier pour les régions, les provinces et les communes – des mesures compensatoires seront mises en place pour accompagner la transition vers une fiscalité positive sur le logement* ». Il faudra donc attendre pour voir ces fameuses « mesures compensatoires ».

Du côté de la DPR (Déclaration de politique régionale) 2024-2029, les renseignements sur ces sujets restent encore très généraux. Pour la réduction des droits de succession, un cheval de bataille électoral du MR et des Engagés. On s'oriente vers le plan suivant : on divisera tous les taux des droits de succession par deux, avec un taux minimum de 5 % sur toutes les successions en ligne directe (conjoint-e-s, parents, enfants, sans pénalité pour les taux inférieurs), de 7 % sur les successions en ligne indirecte (frères, sœurs, neveux, nièces, oncles et tantes) et de 15 % sur les successions vers des tiers sans liens familiaux. Détail qui a son importance : ces modifications ne prendront pas cours avant le 1^{er} janvier 2028. D'ici là, beaucoup de choses peuvent évoluer. Il est vrai que le système actuel rapportait chaque année 800 millions d'euros, soit 4 % des recettes fiscales de la Wallonie...

Par conséquent, suite à la régionalisation des droits de succession et d'enregistrement en 1989, le Gouvernement wallon procéderait à la reprise du service de ce groupe d'impôts, actuellement assuré par le SPF Finances en région bruxelloise et wallonne.



© Belga - Laurie Dieffembacq

Mais la DPR précise, prudemment, que « *deux à trois ans seront nécessaires pour opérationnaliser ce transfert du fédéral vers le régional au vu des complexités et contraintes administratives, juridiques et informatiques.* »

Pour faciliter l'accès à la propriété, le nouveau gouvernement wallon propose de baisser dès le 1^{er} janvier 2025 à 3 % le taux applicable en cas d'acquisition d'une habitation propre et unique (c'est-à-dire les droits d'enregistrement). De manière globale, simplification et harmonisation devraient permettre, toujours d'après la DPR, de mener une politique fiscale plus efficace. Et d'annoncer fièrement : « *le Gouvernement décide d'une baisse d'impôt inédite de plus de 700 millions d'euros cumulés durant cette législature. Cette baisse d'impôts est rendue possible par l'action volontariste du Gouvernement par la réduction de la voilure des dépenses excessives de l'État* ».

La possibilité de s'attaquer à certaines niches fiscales (ce qui pourrait constituer une recette supplémentaire) semble écartée à ce stade.

Économies et cadeaux fiscaux

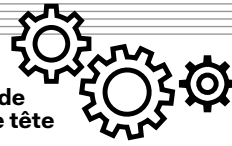
Certaines voix ne se sont pas privées de s'exprimer depuis juin en martelant le principe de la compensation des éventuels « cadeaux » fiscaux par d'autres recettes ou la diminution des dépenses. La possibilité de s'attaquer à certaines niches fiscales (ce qui

pourrait constituer une recette supplémentaire) semble écartée à ce stade, le MR ayant clairement marqué son opposition : « *en les supprimant, on risque de porter atteinte à des secteurs qui fonctionnent bien, comme l'industrie pharmaceutique en Brabant wallon vu que les chercheurs bénéficient d'un régime favorable* ».

Toujours dans le but de « ne pas faire fuir les investisseurs-euse-s », la fiscalité liée à l'environnement sera plus incitative que punitive : « *le Gouvernement fondera son action sur trois principes : la mise en œuvre des directives européennes en matière environnementale, le principe du pollueur-payeur et l'application de mécanismes incitatifs plutôt que punitifs* ».

On l'aura compris, il est très difficile à ce stade de tirer des conclusions quant à la faisabilité des axes fiscaux wallons présentés ici. Cependant, réduire la fiscalité wallonne nécessitera des diminutions de dépenses et/ou des recettes nouvelles. Et il n'est pas du tout certain que la « modernisation et la rationalisation » prévues dans la fonction publique et les administrations wallonnes suffiront à rétablir l'équilibre. ■

1. « Les premières propositions du formateur Bart De Wever », Bernard Demonty, Le Soir, 30 juillet 2024.
2. Voir à ce sujet « La 6e réforme de l'État, enjeux et défis », En Lien (bulletin de liaison du CEPAG), janvier 2015.
3. Voir le texte complet de cette Déclaration via le lien suivant : www.wallonie.be/sites/default/files/2024-07/DPR2024-2029.pdf
4. Voir le site www.mr.be/le-mr-lie-reforme-fiscale-et-reforme-du-marche-du-travail/



Si notre pays se finançait tout seul

La monnaie, ce fonds de roulement, qui circule entre les citoyen-ne-s, est constitué à partir d'emprunts de l'État généralement souscrits auprès du secteur bancaire. Pourrait-on se passer de ce dernier ?

Pierre Delandre

Chacun-e d'entre nous, du-de la responsable d'une grande entreprise à l'organisateur-riche d'un barbecue de club de sport, connaît l'utilité d'un fonds de roulement ou d'un fonds de caisse. C'est une somme d'argent disponible pour assurer que les activités de base du projet puissent se dérouler normalement en attendant que les client-e-s paient leur dû. Le fonds de roulement ou le fonds de caisse doit être fourni par les organisateur-riche-s du projet. Certaines entreprises qui ont un fonds de roulement négatif recourent au crédit pour préfinancer leurs activités.

Le projet Belgique

Transposons à présent ce constat au niveau d'un pays, « le projet Belgique » (PB). PB est une vaste entreprise dont l'objectif est de rendre la vie bonne et agréable à ses actionnaires-citoyen-ne-s. Sur base du constat fait plus haut, il semble logique que PB dispose d'un fonds de roulement, d'une somme d'argent, qui circule entre ses citoyen-ne-s pour assurer les activités quotidiennes (productions, achats, ventes, prêts, épargne). C'est d'ailleurs bien là, la perception de l'immense majorité de nos concitoyen-ne-s qui voient la monnaie circuler, arriver chez eux-elles puis partir et voyager de poche en poche, de compte en compte. Ils-elles ont l'impression qu'il existe une masse monétaire stable qui est en circulation. Cette perception est issue de l'époque où la monnaie était métallique. L'or et l'argent en circulation formaient le fonds de roulement du pays.

Pourtant, depuis la création de PB, personne n'a mis un fonds de roulement en circulation et la monnaie métallique n'existe plus. Mais alors, d'où vient l'argent en circulation ? En réalité, PB fonctionne avec un fonds de roulement négatif. PB recourt systématiquement à l'emprunt pour préfinancer ses activités. La monnaie, ce fonds de roulement, qui circule entre les citoyen-ne-s, est constitué à partir d'emprunts de l'État généralement souscrits auprès du secteur bancaire. Ce qui explique que l'État est toujours endetté, qu'il y

a toujours une dette publique. Sans dette publique, pas de fonds de roulement. Sans fonds de roulement, pas d'activités. Il y a donc une nécessité absolue d'avoir une dette publique.

L'inconvénient est qu'un fonds de roulement à crédit, ça obère la rentabilité de l'entreprise. Autrement dit, les rentrées financières de l'État sont diminuées du

coût du crédit. Selon l'adage bien connu, emprunter de l'argent coûte de l'argent et la dette publique (fonds de roulement de PB) coûte aux contribuables.

Mais, m'objecterez-vous avec raison, « pour que le banquier puisse prêter à l'État, il faut qu'il dispose d'abord de monnaie officielle » et si l'État n'a pas créé de monnaie officielle à l'origine, le banquier ne peut pas en avoir et il ne peut donc pas en prêter. C'est là une objection de bon sens qui nous rappelle l'histoire de l'œuf et de la poule. Il suffit de trois temps. Premier temps, le banquier présente des reconnaissances de dette d'État (qu'on appelle titres de dette publique) à la Banque centrale pour avoir de la monnaie. Deuxième temps, le banquier prête cet argent à l'État (moyennant une petite commission et un intérêt). Troisièmement, l'État met le fonds de roulement en circulation en dépensant l'argent emprunté.

Selon l'adage bien connu, emprunter de l'argent coûte de l'argent et la dette publique coûte donc aux contribuables.

Pourquoi l'État emprunterait-il au banquier alors qu'il pourrait emprunter l'argent directement à la Banque centrale (qui est sa propre banque) ! Ça lui coûterait moins cher et comme tous les bénéfices de la Banque centrale vont à l'État, en réalité, ça ne lui coûterait rien. C'est parfaitement stupide mais pourtant cela fonctionne comme ça. Pour que la monnaie officielle puisse circuler, il faut que les banquiers l'empruntent d'abord à la Banque centrale et pour l'emprunter, ils doivent mettre des reconnaissances de dette de l'État en gage. C'est ce qui explique que le fonds de roulement de PB soit exclusivement constitué par une dette publique qui nous coûte à tous et rapporte aux seuls banquiers.

L'endettement public

Mais si c'est stupide, pourquoi a-t-on choisi cette solution ? À l'époque des pouvoirs royaux et des monnaies métalliques, les souverain-e-s confondaient allégrement patrimoine de l'État et patrimoine privé (cf. la déclaration de Louis XIV « l'État, c'est moi »)

et dépensaient sans compter laissant régulièrement les caisses vides. Les révolutions des XVIII^e et XIX^e siècles étaient libérales et bourgeoises, elles visaient à diminuer et contrôler le pouvoir de l'État et de la monarchie ainsi qu'à en modérer les dépenses.

On a donc progressivement opté pour une organisation bancaire de la monnaie où l'émission de la monnaie officielle est basée sur un mécanisme de crédits accordés aux seules banques commerciales. C'est ainsi que ceux qui accordent les crédits à l'État – les banquiers – contrôlent indirectement les dépenses de l'État et donc les dépenses de PB. Des normes d'endettement public ont d'ailleurs été mises en place progressivement. En Europe, le traité de Maastricht fixe des critères de déficit et de dette excessif. Une dette qui dépasse 60 % du PIB est considérée comme excessive et un déficit de plus de 3 % de PIB n'est pas normal. En cas de dépassement de la norme, l'État doit revenir à une situation normale le plus rapidement possible afin de garantir la soutenabilité de la dette et garantir le paiement de la charge d'intérêt.

Les banques qui accordent les crédits à l'État contrôlent indirectement les dépenses de l'État.

L'argent de la Banque centrale

Si une dette de 59,9 % du PIB est considérée comme normale et non excessive, pourquoi ne pourrait-on pas la financer, en tout ou en partie, directement auprès de la Banque centrale du pays pour constituer le fonds de roulement du pays ? La dette et le déficit jugés normaux et non excessifs seraient alors financés gratuitement par les banques centrales et les dettes et déficits excessifs seraient financés, comme aujourd'hui, par les banquiers privés qui, par ailleurs, continueraient à financer toute l'économie privée par leur technique de crédit. Ne serait-ce pas là une hypothèse de bon sens ? Cette hypothèse ne pourrait-elle pas être investiguée par nos élites politiques confrontées à des procédures de déficit excessif et à la perspective de politique d'austérité alors que les besoins d'investissements, notamment de transition juste, n'ont jamais été aussi importants ?

Avec cette hypothèse, les intérêts ne devraient être dûs que sur la partie de la dette jugée « excessive ». En 2022, on peut estimer que les intérêts payés auraient été de 8,1 milliards d'euros au lieu de 15 milliards d'euros payés cette année là. Soit une économie récurrente de 7 milliards d'euros ! Or, 7 milliards d'euros d'économie, c'est bien plus que les objectifs actuels imposés par les normes de Maastricht !

© Unsplash - Towfiqu Barbhuiya

Les traités

En pratique, cette réforme aux perspectives budgétaires alléchantes ne peut pas être mise en œuvre. Les traités l'interdisent. Mais en imaginant que ce soit possible, ce ne pourrait être fait en un an. Il faut installer ce programme progressivement pour ne pas déstabiliser les marchés financiers.

Aussi, une proposition qui paraît raisonnable est de dire que le fonds de roulement gratuit du pays sera constitué en 16 ans à concurrence de 2,9 % du PIB par an. La Banque nationale souscrirait alors pour 16 milliards d'euros de dette publique par an pour atteindre les 264 milliards actuels au bout de 16 ans. Enfin, la Banque nationale arrêterait de rémunérer la monnaie que les banques commerciales détiennent sur leur compte à vue obligatoire ouverts auprès d'elle. C'est là une autre histoire qui coûte beaucoup d'argent aux contribuables. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « SI NOTRE PAYS SE FINANÇAIT TOUT SEUL », PIERRE DELANDRE, JUILLET 2024, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

Manger et se loger

Les Gastrosophes Le ventre et la sagesse

Selon la Fédération des services sociaux, un-e Belge sur 5 vit dans la pauvreté et 600.000 de nos concitoyen-ne-s recourent à l'aide alimentaire. Dans un même temps, un tiers de la production alimentaire est jetée chaque année. Alors que les ressources planétaires sont de plus en plus limitées, l'accès à une alimentation saine, de qualité et en suffisance, demeure donc un privilège social et économique.

L'ASBL Les Gastrosophes a été créée en 2016 afin d'offrir une solution et de proposer une autre façon de cuisiner. En tant que traiteur solidaire et circulaire, elle récupère des invendus bios, auprès de grossistes, d'associations et de maraîcher-ère-s et grâce à ces denrées, elle propose des repas de qualité gratuits à celles et ceux qui sont exclu-e-s. Pour financer ce service, elle propose une offre traiteur payante, qui assure la pérennité de la structure. Par an, ce sont donc 16 000 tonnes d'invendus récupérés, 35 000 repas préparés et 17 000 repas solidaires.

À la rentrée de septembre 2024, Les Gastrosophes ouvrent leur restaurant au sein de la Ferme du Chaudron. L'ASBL a pour ce faire conclut des prêts auprès de Brusoc et F'in Common. L'ambition du restaurant est de proposer une offre financièrement et culturellement accessible à chacun-e et de faire la part belle à la récupération et à la production locale et engagée.

VOUS VOULEZ LES SOUTENIR, RENDEZ-VOUS SUR LEUR PAGE WWW.FACEBOOK.COM/LESGASTROSOPHES



Community Land Trust Bruxelles Bien plus que des logements

Le Community Land Trust Bruxelles (CLTB) est une initiative innovante qui vise à répondre à la crise du logement et à promouvoir un développement urbain plus équitable, durable et résilient. Inspiré par un modèle né aux États-Unis dans les années soixante, le CLTB s'inscrit dans un mouvement international qui cherche à garantir l'accès au logement pour tou-te-s, en particulier pour les ménages à faibles revenus.

Selon la philosophie du Community Land Trust, le terrain n'a pas de valeur marchande, et l'accès à un logement abordable et de qualité est un droit fondamental. Concrètement, le terrain appartient collectivement à la communauté, représentée par le CLTB, tandis que les habitant-e-s sont propriétaires de leurs logements. Ce modèle permet de stabiliser les coûts et de garantir que les logements restent abordables sur le long terme, même en cas de revente.

Lorsqu'une personne souhaite acheter un logement via le CLTB, elle acquiert uniquement la propriété du bâtiment et signe un bail à long terme avec l'organisation pour l'utilisation du terrain. Ce bail inclut des clauses qui limitent la plus-value en cas de revente, afin de maintenir les logements abordables pour les futurs acheteurs.

De plus, un travail communautaire est entrepris avec les habitant-e-s qui s'impliquent dans la conception et la gestion des projets de logement. Le but ? Qu'ils-elles puissent gérer leurs logements de manière autonome. Le CLTB collabore également avec des associations locales pour que leurs projets répondent aux besoins des quartiers. Des écoles des devoirs, des formations et même de l'accompagnement professionnel, le CLTB offre bien plus que des logements.

PLUS D'INFOS : WWW.CLTB.BE

WALLONIE ET FLANDRE

Du pain, de la bière et Saint-Léonard

Coopeos Une nouvelle chaufferie pour SPARKOH !

Coopeos est une coopérative spécialisée dans la promotion et la mise en œuvre de solutions énergétiques durables. Elle développe et gère des projets centrés sur la biomasse, entre autres à travers la conception et l'installation de chaufferie à bois, une alternative renouvelable aux combustibles fossiles.

L'objectif principal de Coopeos est de réduire l'empreinte carbone des entreprises et des collectivités tout en leur permettant de faire des économies. La coopérative met un point d'honneur à favoriser des ressources locales et en encourageant les partenariats régionaux. Elle contribue ainsi à dynamiser l'économie locale tout en renforçant la résilience énergétique des territoires.

C'est pour ces raisons que SPARKOH! s'est tournée vers Coopeos pour l'aider à chauffer l'ensemble de son parc. Anciennement connu sous le nom de PASS, ce parc situé à Frameries et destiné aux découvertes scientifiques et technologiques s'engage depuis plusieurs années dans la mise en place d'alternatives énergétiques respectueuses de l'environnement.

Une chaufferie bois remplacera donc bientôt 4 chaudières fossiles, permettant d'éviter 620 tonnes de CO2 par an grâce à l'utilisation de déchets de bois revalorisés. Cette chaufferie didactique sera en plus une nouvelle opportunité de sensibiliser les visiteurs à la transition énergétique.

Pour rendre ce projet possible, Coopeos lance un appel à coopérateurs-rices pour récolter 316 000 euros. Les citoyen-ne-s peuvent participer à ce beau projet durable tout en obtenant un retour financier sur leur investissement.

PLUS D'INFOS : WWW.COOPEOS.BE/SPARKOH



CargoCool Urbike débarque à Louvain

Les Bruxellois-es connaissent déjà Urbike depuis quelques années. Coopérative spécialisée dans la logistique en vélo-cargo, elle a vu le jour en 2018 suite au constat d'une évolution importante de nos comportements d'achat (et notamment le succès du commerce en ligne) qui ont un impact direct sur la manière dont les modes de livraisons sont pensés dans nos grandes villes.

Avec son ambition de « transformer la mobilité des marchandises pour accélérer la transition vers des villes plus humaines et plus durables », Urbike ne s'est pas arrêtée à Bruxelles.

En collaborant avec CargoCool, la société se retrouve désormais à Louvain avec la même volonté. Elle offre des services de livraison adaptés aux besoins des entreprises locales. Que ce soit pour des livraisons de colis, de produits alimentaires ou d'autres marchandises, la coopérative CargoCool, qui opère sous le nom d'Urbike Leuven permet de désengorger les centres-villes tout en diminuant la pollution et les nuisances sonores. Grâce à ses vélos-cargos, la coopérative contribue à la création de villes où la mobilité douce devient la norme.

Restez informée-s, la coopérative prévoit une levée de fonds très prochainement.

WWW.URBIKELEUVEN.BE

Toutes les entreprises présentées ont le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR : WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



LABEL

Aux origines de la finance solidaire

Les prémices de la finance solidaire se trouveraient chez les moines récollets et franciscains qui préféraient prêter à des personnes dans le besoin plutôt que de donner.

Elle est présentée comme un moyen de mettre en relation un·e citoyen·ne épargnant·e avec un·e autre citoyen·ne ayant besoin de ressources pour réaliser un projet personnel ou professionnel.

La finance solidaire diffère de la finance durable ou socialement responsable dans la mesure où elle est la seule à intégrer des principes comme la mise en place de taux d'intérêt modérés, l'absence de dividendes perçus par les associés des caisses de crédit solidaires et la volonté de s'occuper des exclus bancaires. En Europe, la finance solidaire prend le visage de l'épargne solidaire citoyenne dans le milieu des années 1980 avec le compte Cigale (désormais fermé), Crédal, Triodos en Belgique ou bien la banque éthique la NEF, la foncière contre le mal-logement Habitat et Humanisme en France.

La finance solidaire consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique. L'éthique peut être définie comme un ensemble de règles morales et de conduite qui vont guider notre comportement professionnel et/ou personnel, tandis que la solidarité est un principe qui se caractérise par le fait d'avoir conscience d'une responsabilité et d'intérêts communs qui entraînent pour les uns l'obligation morale de porter assistance aux autres. ■

© Unsplash - Marie Ashlee



LES CIGALES

En 1984, Netwerk Zelfhulp Vlaanderen (devenu Netwerk Vlaanderen puis FairFin) lance, en collaboration avec la banque CGER (Caisse Générale d'Epargne et de Retraite), le Krekelsparen (le compte d'épargne Cigale). Premier compte d'épargne solidaire, un pourcentage des sommes épargnées était reversé aux membres du Réseau Financement Alternatif (devenu Financité et de FairFin pour les titulaires néerlandophones) par la banque. Quelques années plus tard, la création de la SICAV solidaire AlterVision consacre une partie des droits d'entrées à ces mêmes associations.

En outre, les épargnant·e·s pouvaient également eux-mêmes décider d'abandonner tout ou une partie de leurs intérêts à une associations de leur choix.

Le compte d'épargne Cigale a connu à son lancement et pendant les années qui ont suivi un grand succès notamment grâce à la promotion active, dans les premières années, par les associations bénéficiaires et par la banque.

Le compte d'épargne Cigale et AlterVision étaient également éthiques. Cigale n'investissait que dans des petites et grandes entreprises sélectionnées suivant leurs performances environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ces critères étaient définis par Financité et FairFin et leur respect était contrôlé chaque année.

En 2013, BNP Paribas Fortis a annoncé sa décision de mettre fin unilatéralement au compte d'épargne Cigale et à la SICAV AlterVision.

L'enveloppe des copropriétés

Dans les grands immeubles, les copropriétaires peinent à financer les travaux de rénovation d'ampleur.



financiers différents mais souvent modestes. Il s'agit donc de rénover l'enveloppe du bâtiment pour réaliser des économies sur la facture énergétique tout en prenant garde à ce que l'enveloppe budgétaire n'asphyxie pas les propriétaires.

Le projet Renotrimmo, soutenu par Bruxelles environnement, vise à lever les freins qui empêchent ces copropriétés de réaliser les rénovations énergétiques nécessaires. Si le coût des travaux et la nature de ceux-ci est un élément évident (aspect étudié par le ARQeh Architecture), il s'agit aussi de convaincre la copropriété (pris en charge par l'ASBL Recherche en design d'innovation sociale) et de trouver des pistes de financement (responsabilité de Financité) pour cette opération d'ampleur qui sera mise en place sur l'immeuble Reine Elisabeth à Forest en espérant pouvoir le répliquer sur d'autres bâtiments par la suite.

Quand on parle de rénovation énergétique des bâtiments, on oublie souvent les copropriétés. Il peut en effet s'avérer difficile pour une copropriété privée de s'entendre sur les travaux à réaliser, mais encore plus de financer ces derniers.

Les bâtiments de type Etrimo en sont la parfaite illustration. Construits dans les années 50 et 60 par la société du même nom (Société d'Études et de Réalisations Immobilières en Faveur des Classes moyennes), ces bâtiments sont ce que l'on appelle des « barres d'immeubles », construites bon marché pour favoriser l'accès à la propriété de la classe moyenne. Aujourd'hui, ces copropriétés d'une dizaine d'étage sont dans un état de vétusté évident, composées de propriétaire locataires ou bailleurs, de générations différentes, de moyens

Les copropriétés de ces bâtiments ne disposent généralement pas des fonds disponibles. Une première piste serait donc d'alimenter le budget de la copropriété sans solliciter les propriétaires, en louant/vendant des espaces communs inoccupés par exemple. Malgré cela, il faudra sans doute réaliser un appel de fonds aux copropriétaires, dont certain·e·s n'ont simplement pas la capacité financière de s'endetter malgré un financement à taux bas et/ou l'accès au crédit leur est refusé en raison de l'âge. La priorité sera alors donnée aux mécanismes de financement pour les plus précaires à travers des mécanismes de solidarité (garanties mutuelles entre les participant·e·s). Le principe de caution mutuelle : configuration selon laquelle chaque souscripteur·rice contribue à constituer une garantie commune qui intervient en cas de défaillance d'un·e membre, s'avère spécifiquement indiqué pour garantir les emprunts liés aux financements des travaux de performance énergétique. ■



L'ULB s'associe à la coopérative F'in Common pour permettre aux citoyen·ne·s de financer les travaux énergétiques sur le campus avec un rendement financier jusqu'à 4,5% pour les Bruxellois·es. Plus d'informations sur www.fincommon.coop/renocampus

UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

f'in common

Financité

REN
LUXEM

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



« Fresqueur » officiel

Après avoir suivi le processus complet de formation via le Mouvement Sol, 5 animateur·rice·s Financité et 5 bénévoles des monnaies locales sont en mesure de présenter la fresque de la monnaie.

Une grande table et quelques ami·e·s suffisent pour nous inviter. Mais pour quoi faire ?

En 2018, de manière à « encourager la diffusion rapide et à grande échelle d'une compréhension des enjeux climatiques » Cédric Ringenbach, ingénieur spécialiste du changement climatique depuis 2009 crée un outil d'animation simple qu'il intitule « Fresque du climat ». L'outil se présente sous forme d'un jeu de cartes à replacer collectivement dans un certain ordre au départ des savoirs et avis des participant·e·s. La simplicité et l'originalité de cet outil lui permet très rapidement de faire tache d'huile en développant un grand réseau d'animateur·rice·s de la fresque, mais aussi en impulsant de nombreuses autres fresques thématiques sur le même modèle.

En moins de 2h, le groupe comprend et identifie les acteurs clés de l'évolution de la monnaie.

C'est ce qu'à fait le mouvement Sol, en France, dont l'objectif est d'amener le public à la réflexion et l'action au travers des alternatives monétaires. Ce dernier a entrepris un travail de développement d'une fresque monnaie, afin de permettre de comprendre la monnaie et ses enjeux.

Bien plus qu'un puzzle historique visant à dater les différents types de monnaies, la fresque amène de fil en aiguille (ou de carte en carte) chaque petit groupe de 4 à 6 personnes à tisser un fil rouge entre les différentes cartes et informations apportées en 5 étapes par l'animateur·rice. En moins de deux heures le groupe dispose ainsi d'une définition de la monnaie, mais comprend aussi son évolution et identifie les personnes impliquées dans son développement tout en mettant le doigt sur des failles du fonctionnement monétaire actuel.

La touche finale de la fresque est à construire par le groupe lui-même qui se lance alors dans la création d'une monnaie, ce qui, après avoir participé à la fresque de la monnaie, vous semblera bien plus simple qu'à la lecture de cet article.

Jusqu'ici, le public belge n'avait accès « que » par le biais des animations en lignes du mouvement Sol, ce qui demandait une bonne dose de sympathie avec l'informatique. Désormais, vous pouvez vivre en vrai la fresque de la monnaie et être pris par la dynamique rappelant que la monnaie est une aventure collective à construire et non une fatalité. ■

CONTACTEZ-NOUS POUR ORGANISER CETTE ANIMATION GRATUITE EN MODE SOIRÉE TUPPERWARE CHEZ VOUS OU, NOUS SOLLICITER POUR TROUVER UN LOCAL PRÈS DE CHEZ VOUS ET OUVRIR LES INVITATIONS AU-DELÀ DE VOTRE RÉSEAU : DIDIER.PALANGE@FINANCITE.BE



NAMUR ET DINANT

Lumsou
L'Empreinte belge

L'Empreinte Belge ce sont deux boutiques dédiées aux créateur·rice·s 100 % belges. Qu'ils·elles créent des bijoux, des vêtements, de l'ameublement ou encore distillent de l'alcool ou brassent de la bière, ils·elles sont tous dans les magasins de Namur et Dinant.

LINKTR.EE/LEMPREINTEBELGE
Rue des Carmes 69 - 5000 Namur
Rue Léopold 6 - 5500 Dinant



ATH
SolAToi
PersonnalisATHion

Broderie, transfert, gravure, impression... Quelle que soit l'occasion, la technique ou le support, l'atelier PersonnalisATHion peut tout mettre à votre goût. L'atelier ouvre ses portes à l'occasion des fêtes, mais le showroom et le site sont accessibles toute l'année pour effectuer les commandes.

WWW.PERSONNALISATHION.BE
2 rue du Moulin à 7800 Ath



PEISSANT
Carol'Or
La ferme du Besigneul

En 2020, Eloïse et Michaël s'installent dans ce que deviendra la Ferme du Besigneul, empruntant le nom du lieu-dit sur lequel vivent désormais des armées de petits légumes et leurs tonnes de vers de terre ventripotents. Cultivés à la main et sans chimie, ils sont en vente directe sur les marchés de la région.

WWW.FERMEDUBESIGNEUL.BE
13A, rue du Bruliau à 7120 Peissant (Estinnes)2



BRUXELLES
Zinne
Natacha Cadonici

Fait main avec amour à Bruxelles, les vêtements sont aussi en coton biologique. Animée par la passion de créer des vêtements pour toutes les femmes, Natacha Cadonici propose des pièces aux couleurs flash et aux imprimés originaux.

WWW.NATACHACADONICI.COM
Rue du Marché au charbon 62 à 1000 Bruxelles



TOURNAI
Yar
Croquez local

Ne comprenant pas pourquoi nous consommons des produits d'ailleurs qui peuvent pourtant provenir de chez nous, Anne-Claire a lancé Croquez local, un commerce qui propose produits frais, repas préparés et cosmétiques dans un rayon de 50km autour de Tournai.

WWW.CROQUEZLOCAL.COM
Chaussée de Douai 90 à 7500 Tournai



BRAINE-L'ALLEUD
Brawette
Centre Gratitude

En collectif, individuel ou à domicile, Sandra Van Ginderachter propose des cours de yoga pour tous les âges et tous les niveaux. Payés en Brawettes, ils (vous) feront doublement du bien !

WWW.CENTRE-GRATITUDE.BE
3 avenue Raymond Brassinne, 1420 Braine-l'Alleud

Au portefeuille, citoyen-ne-s !

En mars 2006 paraissait la première édition du Financité magazine.



75 éditions plus tard, notre publication trimestrielle qui enjoint les citoyens et citoyennes à ne pas faire l'impasse sur les enjeux collectifs de nos actes individuels d'épargnant-e est toujours là. Rouvrir les pages de cette publication nous rappelle le chemin parcouru, mais aussi les combats que notre mouvement n'a cessé de porter.

L'article de page 3 nous parlait déjà de partage solidaire : « aussi étonnant que cela puisse paraître, un compte d'épargne, une assurance-vie ou un produit d'investissement comme un SICAV peuvent être solidaires, c'est-à-dire soutenir des associations humanitaires, des projets à plus-value sociale, ... » Avant de présenter le microcrédit pour les femmes péruviennes ou une coopérative qui brise l'isolement des personnes âgées tout en travaillant à la réinsertion d'autres. Les communautés autofinancées (CAF) ainsi que l'économie sociale font toujours partie de notre mouvement.

Quelques pages plus tard, la rubrique Ma Financité éthique nous présentait Deutsche Telekom, écartée des fonds d'investissement à cause d'une politique peu claire vis-à-vis du coltan mais qui y figure à nouveau après avoir clarifié ses engagements. « Cheminement d'une société qui se sent responsable de son environnement », écrivait-on.

La dernière page présentait les produits éthiques et solidaires existants sur le marché belge francophone : deux comptes d'épargne, quelques projets ou entreprises actives dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, la santé et la culture, un produit d'assurance et 5 fonds de placement. Près de 20 ans plus tard, le label Finance solidaire garantit la plus-value sociale et environnementale de 93 entreprises. La dernière édition de notre étude annuelle sur l'investissement socialement responsable a analysé la composition de 295 fonds « durables ».

Cette finance, plus solidaire et responsable, s'est sans aucun doute développée. Mais plus que jamais, nous devons rester vigilant-e-s face à l'écoblanchiment et, surtout, la faire passer ensemble d'une alternative à une généralité. « Créer un espace collectif de citoyen-neté financière, où circulent l'information, le débat et l'action, c'est précisément l'ambition du magazine que vous tenez entre les mains », disait déjà très justement notre premier numéro. ■

Sous les coûts

Avant-premières et mobilisation pour la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Nous travaillons depuis plusieurs mois sur la question cruciale des violences économiques, un sujet encore trop méconnu mais essentiel pour comprendre les dynamiques de contrôle au sein des relations intimes.

Nous avons déjà esquissé un état des lieux en Belgique via plusieurs analyses. Aujourd'hui, nous vous invitons à découvrir le document produit avec l'ASBL Gsara et participer à la mobilisation dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes le 25 novembre.

Trois avant-premières exclusives de notre documentaire sur les violences économiques auront lieu en novembre. Ce film de 26 minutes met en lumière les témoignages de trois femmes qui ont subi ces formes de violence souvent invisibles. À travers leurs récits intimes, ce documentaire cherche à briser le silence et à ouvrir le débat public sur ces réalités trop souvent ignorées.

Un lien fort avec le 25 novembre
Les violences économiques ne concernent pas seulement la sphère financière ; elles sont souvent accompagnées d'autres formes de violences faites aux femmes, notamment les violences physiques, psychologiques et sexuelles. À l'approche du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, il est essentiel de rappeler que les violences économiques sont une autre facette de l'oppression qui touche principalement les femmes, en restreignant leur liberté et leur autonomie.

C'est pourquoi nous faisons appel à chacun-e pour soutenir cette cause, non seulement en participant aux avant-premières, mais aussi en vous engageant à l'occasion de cette journée internationale. Que ce soit en rejoignant des actions locales, en partageant les ressources disponibles, ou en participant à des manifestations organisées par les organisations de la société civile, chaque geste compte pour briser le cycle des violences.

Continuons à nous battre ensemble pour une société plus juste et équitable, où chaque individu, quelle que soit sa situation, a le droit à l'autonomie financière et à une vie libre de violence. ■



PROJECTIONS

Bruxelles : le 13 novembre au Cinema Aventure
Charleroi : le 14 novembre au Quai 10
Liège : le 15 novembre à La Menuiserie

Chacune de ces séances sera suivie d'un débat avec des expert-e-s et des représentant-e-s de la société civile pour discuter des solutions et actions concrètes à mettre en place pour lutter contre ces violences. Ces événements sont ouverts à toutes et tous, et nous espérons que vous serez nombreux-euses à participer à ces échanges essentiels.

Pour plus d'informations sur les projections et pour vous inscrire, n'hésitez pas à consulter notre site web ou à nous contacter directement.

WWW.FINANCITE.BE/SOUSLESCOUTS

SAINT-GILLES Découverte de **nouveaux jeux**

Le café coopératif de la Vieille Chéchette accueille des soirées jeux autour des thématiques économiques et financières.

La Vieille Chéchette est un café-bouquinerie coopératif à Saint-Gilles à l'ambiance chaleureuse et engagée. Il se définit « au carrefour de bien des routes : se rencontrer, lire, raconter, causer, refaire le monde, jouer, militer, proposer ; pour le plaisir, la lutte ou le travail (...) autour d'un café, d'un jus ou d'une bière ».

L'endroit parfait pour y proposer une série de jeux de société sur le capitalisme et la finance solidaire, le temps de quelques soirées printanières. Une bonne occasion aussi de tester de nouveaux outils développés par des organisations amies. Le timeline du capitalisme (Musée du Capitalisme) propose par exemple de créer une chronologie sur plusieurs siècles d'événements tels que le début du commerce triangulaire ou l'apparition du capitalisme numérique. Le jeu « les 7 clichés capitaux du capitalisme » (SAW-B) propose quant à lui de se mettre dans la peau d'un riche capitaliste. Au passage, le jeu permet de déconstruire des croyances largement partagées qui permettent à ce



système économique de prospérer malgré ses limites. Par exemple, l'ascension sociale grâce au mérite, les bienfaits de la concurrence ou les supposées lourdes responsabilités endossées les capitalistes. Ce dernier jeu a été proposé et animé par l'une des jeunes membres de Financité, une bonne occasion d'exercer ses compétences d'animatrice et d'en faire bénéficier les autres participant-e-s.

Les rendez-vous à la Vieille Chéchette reprennent en septembre, rejoignez-nous. ■

CES JEUX, ET BEAUCOUP D'AUTRES, PEUVENT ÊTRE ORGANISÉS À LA DEMANDE. CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E.

BRUXELLES Éducation financière et pratique du français font bon ménage !

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, Financité a accompagné une dizaine groupes bruxellois désireux d'échanger et de se former sur les questions financières de la vie quotidienne.

Parmi ces groupes, plus de la moitié se rassemblent dans le cadre de cours d'alphabétisation ou de pratique du français comme langue étrangère au sein d'organisations partenaires de Financité. La plupart de ces organisations font partie du réseau Lire et Ecrire. De nombreux-euses participant-e-s cumulent une situation économique et sociale fragile et une pratique limitée du français. Ils et elles sont donc doublement exposé-e-s aux risques d'une économie dérégulée et tournée vers la consommation.

La mission des animateur·rice-s de Financité est de permettre les échanges au sein des groupes et de transmettre

quelques notions simples sur les différentes thématiques abordées (de la gestion du budget, aux impôts, en passant par les coûts de l'énergie), et ce malgré les difficultés linguistiques. Le niveau de français étant très différent d'un groupe à l'autre, il est toujours nécessaire d'adapter les pratiques. Pour certains groupes débutants en français, il faut recourir à des images, préciser du vocabulaire simple (telles que « facture », « prix », « promotions »...), faire formuler de courtes phrases sous forme d'exercice oral. Pour d'autres groupes plus avancés, l'animateur·rice doit surtout veiller au débit de sa voix et remplacer certains mots par d'autres plus simples. Quel que soit le groupe, il faut faire des pauses et

faire tourner la parole afin de permettre à chacun·e de donner son avis, mais aussi de pratiquer le français. Toutes les idées sont bonnes pour permettre le dialogue et la compréhension : certain-e-s participant-e-s plus à l'aise traduisent souvent pour d'autres, en passant par l'arabe, l'espagnol ou même le philippin.

L'évaluation et l'échange à la fin de chaque atelier permet à l'animateur·ice de s'adapter au mieux, sans oublier l'avis des partenaires qui sont présents pendant les ateliers et connaissent plus finement le groupe.

Forts de cette expérience, de nouveaux groupes d'éducation à la finance du quotidien vont commencer courant septembre. ■

OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE Habiter et posséder autrement

Le 25 juin, nous étions une trentaine dans le Zoo du quartier de la Baraque pour assister à la première projection et soirée de réflexion autour du Mietshäuser Syndikat.

Organisation allemande, le Mietshäuser Syndikat est un réseau décentralisé d'habitations, né à Fribourg en Allemagne en 1992. Elle regroupe aujourd'hui plus de 190 espaces collectifs et 4 900 habitant-e-s qui fonctionnent sur le principe d'autogestion. Le réseau repose sur des principes fondamentaux. D'abord, la non revente des maisons afin de soustraire les logements du marché immobilier. Ensuite, la solidarité financière entre les maisons du réseau. Tou-te-s les membres du réseau cotisent à un fonds de solidarité qui a pour but de contribuer à l'acquisition de nouvelles maisons. Et finalement, l'entraide entre les habitant-e-s au quotidien. Lors de cette soirée nous avons donc tout naturellement pu aborder plusieurs thématiques allant des enjeux de la propriété privée à l'organisation des transferts de solidarité, en passant par la suppression de la spéculation financière.

Cette première projection fut un succès. Les personnes présentes étaient toutes



concernées individuellement ou collectivement par la question de l'habitat et de sa propriété (habitat léger et/ou collectif, coopérative d'habitant-e-s, etc.) mais il y avait également des acteurs et actrices du monde associatif et institutionnel qui traitent la question primordiale de l'habitat, à l'heure où un cinquième de la population belge vit dans un logement de mauvaise qualité.

Le 25 juin était aussi une première pour le GRAPH (Groupe de réflexions et d'actions sur la propriété et l'habitat). Ce groupe créé à l'initiative du RBDL (Réseau brabançon pour le droit au logement) est composé de citoyen-ne-s et d'associations. Il s'est constitué afin de créer et développer

des initiatives similaires au Mietshäuser Syndikat ou au CLIP (association française fédérant différents projets immobiliers collectifs d'habitation ou d'activité) et la foncière « Antidote » en France.

D'autres projections vont être organisées par le GRAPH d'ici la fin de l'année, mais retenez les dates du 23 et 24 novembre lors desquelles le collectif organise des rencontres, conférences et master class autour des alternatives à la propriété privée et de l'expérience allemande. ■

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ DANAÉ.LIST@FINANCITE.BE.

WAVRE Déchirer un livre et le lire collectivement

Les participant-e-s ont pu lire le livre Politiser le bien-être selon la technique de l'arpentage collectif.

Chez Claudine, les patronnes donnent volontiers des conseils de lecture mais aiment aussi ouvrir leurs portes pour accueillir le tissu associatif présent dans la ville pour des activités autour du livre et d'essai en tout genre.

Le 19 juin, avec le PAC Brabant wallon, nous avons organisé une lecture collective (ou arpentage) du livre « Politiser le bien-être » de Camille Teste. L'autrice de cet essai y démontre qu'il serait judicieux de rendre les pratiques de bien-être (souvent utilisées dans des but néo-libéraux) émancipatrices en les alignant sur un

projet véritablement révolutionnaire. Afin de pouvoir travailler le livre en entier et en une rencontre, nous avons déchiré le livre 12 parts égales et les avons distribuées aux participant-e-s qui avaient comme tâche de lire chacune d'entre elle en un temps donné. S'en est suivi un tour de table durant lequel chaque personne devait résumer ce qu'elle a lu, le tout dans l'ordre de l'ouvrage.

De vifs échanges et beaucoup d'intérêts nous ont donné envie de recommencer l'expérience à la librairie Claudine le 18 septembre. Cette fois-ci, nous utiliserons le livre de Zineb Fahsi, « Le yoga, nouvel esprit du capitalisme ». ■



POUR VOUS INSCRIRE, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE AGENDA : WWW.FINANCITE.BE/EVENTS

NAMUR *La banque en ligne et sécurisée*

Depuis plusieurs mois, Financité organise des animations destinées aux seniors pour appréhender les services bancaires digitaux.

Les banques, comme beaucoup d'autres organismes, ont accéléré la digitalisation de leurs services, rendant

l'accès aux services bancaires de plus en plus complexe pour les personnes âgées. Au-delà de l'apprentissage technique, l'enjeu est aussi de sensibiliser les seniors aux risques liés à l'utilisation d'internet. Les fraudes en ligne, l'hameçonnage et autres arnaques sont des dangers réels auxquels ils-elles sont particulièrement vulnérables.

Un groupe de travail avait déjà été constitué suite à la campagne « Banques : dehors les seniors » menée par Financité en partenariat avec Énéo. Depuis plusieurs mois, nous organisons désormais des animations avec différents Conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA) afin d'accompagner les seniors à utiliser la banque en ligne de manière sécurisée.

La première animation, proposée mi-juin au carrefour des CCCA de la province de Namur, sonne le début d'un programme qui s'étend jusqu'à fin décembre. Nous y aborderons aussi les différents types de monnaies, évolution du métier bancaire, disparition des distributeurs de billets, le service bancaire universel destiné aux exclu-e-s du digital ou encore des exercices pratiques sur les applications bancaires à partir de tutoriels.

Le début de ce cycle a découlé sur la demande d'une même animation pour la commune de Gesves et Gembloux. ■

PLUS D'INFO ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR LOCAL
LIONEL.BOVERIE@FINANCITE.BE



INSCRIPTION OBLIGATOIRE MAIS GRATUITE AUPRÈS DE VOTRE ANIMATEUR LOCAL
(LIONEL.BOVERIE@FINANCITE.BE OU 0486/831.003)

GEMBOUX *Le cinéma comme outil de discussion financier*

Depuis le début d'année, un petit groupe se donne rendez-vous le dernier jeudi du mois pour visionner ensemble un film lié à la finance et poursuivre la discussion.

Après avoir vu La monnaie miraculeuse, qui traite de la question des monnaies locales, Merci patron !, le documentaire satirique réalisé par François Ruffin, ou encore La très grande évasion, qui aborde le système fiscal, les multinationales et les super-riches, c'est avec Une année difficile que le club a fait se rentrée fin août.

Ce film des réalisateurs Eric Toledano et Olivier Nakache, sorti en 2023, traite de la question du surendettement à travers l'histoire d'Albert et Bruno. Surendettés, ils entament un parcours associatif lorsqu'ils croisent la route de jeunes militant-e-s.

Ce film populaire a permis aux participant-e-s de passer un franc moment de rigolade avant de se questionner ensemble sur les questions du surendettement, de la surconsommation, de l'engagement politique ou associatif et du sens au travail. Fin septembre, c'est d'ailleurs le film À plein temps qui sera diffusé pour aborder plus en détail notre rapport au travail. ■

INSCRIPTION OBLIGATOIRE MAIS GRATUITE AUPRÈS DE VOTRE ANIMATEUR LOCAL
(LIONEL.BOVERIE@FINANCITE.BE OU 0486/831.003)

ATH *Votre portefeuille devient Sol@ire*

La monnaie locale de Ath se dote d'un système électronique.



PLUS D'INFO À
SOLATOI.BE@GMAIL.COM

Fin mai, l'équipe SolAToi a clôturé la campagne « Soyons super local » en beauté par la mise à disposition d'un super-pouvoir supplémentaire pour les utilisateur-ric-e-s et les prestataires de la monnaie locale : à savoir un système de paiement électronique appelé « Sol@ire ».

S'il s'agit « simplement » d'unités électroniques qui respectent le même principe et les mêmes valeurs que la monnaie en version billet. Il s'agit néanmoins d'un grand pas élargissant et facilitant l'usage de cette monnaie citoyenne déjà utilisée par près de la moitié des 70 prestataires actuels.

La mise en route d'une version numérique se fait en plus du cash en circulation depuis 5 ans. L'objectif est ainsi de faciliter, par exemple, les paiements numériques entre fournisseurs mais aussi de permettre aux consommateurs et consommatrices de se fournir en SolATois à tout moment sans devoir faire le (long) détour par un

distributeur de billets avant de faire du change en monnaie locale. Grâce à Sol@ire, vous faites un virement (en euros) et quelques heures plus tard votre portefeuille est alimenté du montant équivalent en Sol@ire. Bien entendu, lors de paiement Sol@ire-Sol@ire, la transaction est immédiate et sécurisée.

La monnaie locale, fidèle à ses valeurs locales et d'inclusion, organise des séances d'information et démonstration de cette application gratuite pour les prestataires.

Celle-ci est donc accessible à toute personne désireuse de payer local et s'engageant par domiciliation (de 20euros mois minimum) à utiliser Sol@ire pour elles-mêmes, mais aussi pour ses enfants puisque les comptes enfants sont gratuits, ce qui vous permet de leur verser leur argent poche en monnaie locale ! ■

JUMET *Atelier 2 tonnes, donnez du poids à vos choix !*

Les participant-e-s ont tenté de trouver des solutions pour que leur empreinte carbone ne dépasse pas le seuil des 2 tonnes.

On peut sans doute se réjouir du fait que la problématique du réchauffement climatique est majoritairement admise grâce à nombre de documentaires, conférences et autres initiatives de sensibilisation à la préservation de la nature. Cependant, dépasser les constats et/ou la question du climat nous amène souvent à de longues discussions qui peuvent sembler abstraites.

C'est pourquoi, le 10 juillet Jumet.bio a programmé l'atelier « 2 tonnes » afin de pousser plus loin la formation du public, mais aussi identifier les impacts de ses choix à venir. L'atelier est organisé en tours de réflexions individuelles puis collectives afin de mettre en débat nos pistes de solutions (et leurs articulations) mais aussi chiffrer leurs impacts sur notre empreinte carbone

avec comme objectif d'atteindre 2 tonnes par personne d'ici 2050.

Enfin, sachez que si les chiffres et les objectifs font peur, l'atelier renforce les dynamiques de transition sociale et écologique heureuse via diverses pistes comme devenir animateur-ric-e de cet outil qu'a animé brillamment Augustin à Jumet. ■

PLUS D'INFO :
WWW.2TONNES.ORG



CHARLEROI

Carol'Or zéro carbone

La monnaie locale du pays noir vous promène en vélo.

Non, la monnaie locale de Charleroi ne se transforme pas en société de taxi. Mais avec les monnaies locales, la notion d'échange dépasse celui de simple transfert de bien ou de service d'une personne à une autre contre une somme d'argent. Ces monnaies veulent (ré)intégrer l'échange humain comme une richesse. Dans cet esprit, l'équipe du Carol'Or propose des promenades en duo grâce à leur « vélo sans âge », un projet financé par Proximity, faisant ainsi la démonstration de leur valeurs économiques, sociales et aussi écologiques. ■

LIÈGE Des Projecteurs → à l'Engagement Écologique

Vinz Kanté est venu présenter son documentaire « Même pas peur : l'éco-anxiété comme moteur » à la Menuiserie.

Le 7 juin, la Menuiserie a accueilli Vinz Kanté pour la projection de son documentaire, « Même pas peur : l'éco-anxiété comme moteur ». Cet événement, organisé en collaboration avec Financité, Canopea et La Menuiserie, a attiré une vingtaine de personnes intéressées par le parcours de cet ancien animateur vedette de Fun Radio et NRJ, désormais engagé dans la lutte pour le climat.

Le documentaire illustre la profonde transformation de Vinz Kanté, qui a quitté

une carrière médiatique prometteuse pour se consacrer entièrement à la protection de l'environnement. Pendant le confinement, la lecture des rapports du GIEC a déclenché chez lui une prise de conscience poignante de l'urgence climatique, entraînant une éco-anxiété marquante. En tant que père de deux enfants, cette révélation a suscité en lui un besoin pressant d'agir face à un avenir incertain.

« Même pas peur » démontre comment l'éco-anxiété peut se transformer en un puissant moteur de changement plutôt qu'en une paralysie. À travers des interviews et des reportages, le documentaire suit le parcours de Vinz, qui a créé Limit, un média dédié aux enjeux écologiques. Il met en

lumière son engagement à transmettre des valeurs durables à ses enfants, convertissant ainsi son anxiété en une force d'action constructive.

Lors du débat qui a suivi la projection, Vinz Kanté a répondu aux questions d'un public admiratif de sa décision de quitter les projecteurs pour se consacrer à l'environnement, tout en exprimant leurs préoccupations face aux défis globaux et à l'impact réel de leurs efforts individuels. Vinz a souligné l'importance de l'engagement collectif et des actions locales, tout en recommandant de rendre les changements écologiques attrayants pour la santé et le bien-être. Il a également évoqué la nécessité de se reconnecter à la nature et aux autres, en se décrivant comme quelqu'un qui trouve un équilibre entre lâcher-prise et fidélité à ses convictions.

Chez Financité, nous croyons fermement que la finance durable est un levier essentiel pour relever les défis actuels. Bien qu'elle soit souvent considérée comme technique, elle joue un rôle politique crucial en agissant directement sur les inégalités, les conflits sociaux et la pollution. Pour en maximiser les bénéfices et construire un avenir plus équitable et durable, il est crucial de réapproprié cet outil de manière collective. Le documentaire de Vinz Kanté offre une lueur d'espoir, et son média, Limit, se révèle être un instrument précieux pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et encourager des comportements responsables, en mettant l'éducation au cœur d'un avenir plus vert et juste. ■



LIÈGE L'Accélérateur de transition : un catalyseur Local pour le changement durable

Les HackaTransitions sont de retour.

Ces rencontres mensuelles, organisées par l'Accélérateur de Transition du Pôle Créatif Liégeois et soutenues par Financité, sont le rendez-vous incontournable pour s'impliquer dans la transition citoyenne. S'inspirant

de la pensée de Carl Jung et des idées de Rob Hopkins, elles encouragent une approche créative et collaborative.

Ces événements visent à vous permettre de jouer un rôle actif dans des initiatives locales et à renforcer les liens communautaires, en mettant l'accent sur l'inclusion, la coopération et la solidarité.

À ne pas manquer : sur Radio Seraing, animée par le groupe HackaTransition, écoutez bientôt des capsules pédagogiques de Financité sur la finance durable et l'engagement citoyen.

POUR PLUS D'INFOS ET PARTICIPER, VISITEZ LA PAGE FACEBOOK HACKATRANSITIONS

PROVINCE DU LUXEMBOURG Aujourd'hui, j'accueille → Financité dans mon salon

Dans cette province où il faut souvent faire quelques kilomètres pour se rendre à une activité, nous testons la formule de venir à votre domicile.

Un soir de début mars, Chez Renée, une petite salle de quartier située dans le cœur historique d'Arlon, nous nous sommes donnés rendez-vous pour une soirée ciné-débat. C'est encore l'hiver et il ne faisait pas bien chaud... Nous n'étions pas 10 à avoir trouvé le courage d'affronter le froid et il est vrai que l'on aurait pu se retrouver au coin du feu chez Joseph ou chez Laurence comme le soulignait une participante. Et pourquoi pas ? ...



Aujourd'hui, lorsque nous devons situer un événement, nous nous référons souvent à cette période : « était-ce avant ou après la crise sanitaire » ? Lors du retour progressif à la vie « normale », on parlait de syndrome de la caverne : pour nombre d'entre nous, le fait de sortir de chez soi, de participer à une action collective devenait tout à coup beaucoup plus difficile, sorte de pantouflardise collective.

En outre, des habitudes sociales nouvelles se sont imposées : vidéo-conférences, télétravail, loisirs sur écran, formations en ligne. L'offre de services numériques s'est démultipliée, qu'elle soit professionnelle ou orientée vers les loisirs, des réseaux sociaux aux films en passant par la musique. Bref, il devient possible d'entretenir des contacts sociaux sans sortir de chez soi...

Même si les grands événements sportifs et culturels rassemblent encore des foules nombreuses, le contexte social semble évoluer de façon très significative. Peut-être qu'une nouvelle façon de « faire mouvement » doit-elle émerger. Ces derniers mois, plusieurs activités organisées dans la belle province de Luxembourg, ont concrètement débouché, le jour venu, sur un taux de

participation extrêmement faible malgré des efforts de communication et l'intérêt pour le sujet. Si bien le jour J, nous adaptons souvent le dispositif prévu pour coller au mieux aux attentes et demandes des participants et participantes présent-e-s. On passe du « prêt à porter » aux ateliers « sur mesure ». Après un petit moment d'étonnement teinté de regrets avec une touche de gêne envers l'animateur qui a parcouru de nombreux kilomètres pour arriver, ceux et celles qui sont sur place en profitent, tout compte fait, pour poser leurs nombreuses questions et aborder des sujets plus complexes ou plus précis que ce qui est possible dans des grands groupes.

Au fil des discussions, nous avons imaginé la formule « Financité vient chez vous ». Une personne relais invite voisin-e-s et ami-e-s chez elle. Nous choisissons ensemble un sujet : un documentaire, un livre, une analyse... On programme une soirée, un après-midi, un apéro, une balade (que nous appelons aussi souvent « débalade »). Si la formule plait, on remet le couvert ailleurs avec d'autres personnes ou on se revoit pour un autre sujet... Au plaisir de partager des bons moments avec vous et celles et ceux que vous appréciez. ■



À Durbuy, l'ASBL Les P'tits Dons de Pétilons organise des ballades sur les traces de la spéculation immobilière et du tourisme.

CA VOUS PARLE ? UN MAIL, UN COUP DE FIL : ERIC.DEWAELE@FINANCITE.BE OU 0477 912 502



Éphéméride
Financité

26 septembre : première session de la **Financité Academy** à Namur
13, 14 et 15 novembre : projections du documentaire « **Sous les coûts** »



Le label Finance solidaire souffle sa dixième bougie

Cela fait désormais 10 ans que la label Finance solidaire offre la certitude que l'argent investi permet le développement d'entreprises d'économie sociale qui agissent sur base de valeurs telles que la démocratie, la coopération et la solidarité. Cette année, le label devrait aussi accueillir sa centième entreprise labellisée !

PLUS D'INFO WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE

Cap sur 2030

Financité est un mouvement pluraliste dont le but désintéressé est de développer la recherche, l'éducation et l'action en matière de finance responsable et solidaire afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

Cette mission se décline aujourd'hui autour de cinq enjeux. D'abord la responsabilité et la solidarité mentionnées dans le but du mouvement ainsi que trois autres enjeux : l'inclusion, la proximité et le climat.

Le document intitulé CAP2030, approuvé en assemblée générale et disponible sur notre site, vise à fixer les objectifs de Financité à l'horizon 2030.

DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE RUBRIQUE « PUBLICATIONS ».



Financité Academy : éducation payée

La Financité Academy bénéficie désormais du Congé-éducation payé. Ce système permet aux travailleur-euse-s engagé-e-s dans le secteur privé d'être normalement rémunéré-e-s pour les formations suivies.

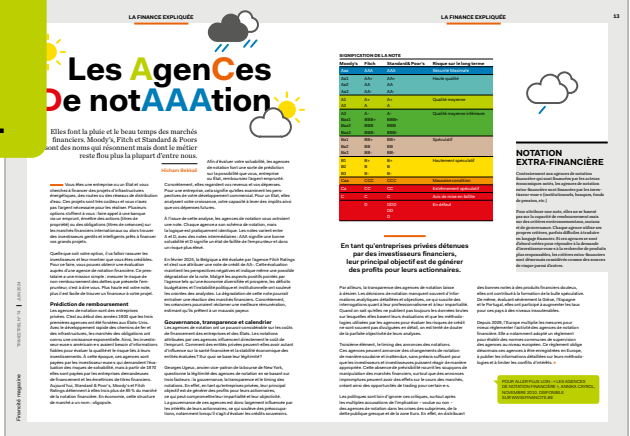
Le-la travailleur-euse peut suivre sa formation (minimum 32 heures) durant les heures de travail ou en-dehors des heures de travail. Les heures de formation suivies sont directement remboursées à l'employeur par le Forem.

Si vous résidez en Wallonie, plus besoin donc de prendre congé pour assister aux 14 sessions de la Financité Academy réparties sur 7 jours ! Et cela tombe bien, un nouveau cycle démarre à Namur le 26 septembre.

PLUS D'INFO WWW.FINANCITE.BE/FR/ARTICLE/ACADEMIE-FINANCITE

Oui, mais...
Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Pages finance expliquée du magazine 74



L'idée de réguler les marchés financiers ne date pas d'hier.

Après le choc de la crise financière de 2008, l'Union européenne a voulu réglementer les agences de notation en 2009, sans résultat probant, même après plusieurs tentatives de Michel Barnier, ex-Commissaire européen chargé du Marché intérieur, de durcir les règles et de créer une agence européenne de notation.

Petit rebondissement en 2011 avec la création de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) située à Paris dans le but de superviser ces agences, via un conseil des autorités de surveillance représenté pour la Belgique par la FSMA.

Cependant, en 2016, une étude commandée par la Commission européenne révèle des manquements persistants en matière de concurrence.

Et depuis, toujours aucune avancée spectaculaire...

Par conséquent, il est grand temps que Financité s'empare de ce dossier et obtienne des Autorités européennes une supervision effective des agences de notation. ■

Le comité de lecture



PHOTO LÉGENDE

Fin août, toute l'équipe de Financité s'est retrouvée dans la plus petite ville du monde pour décliner en actions concrètes le plan stratégique « Cap 2030 » adopté par l'assemblée générale.

*!?!☆!~)



ÉRIC
DEWAELE

Les « extra-terrestres » s'attaquent aux enfants

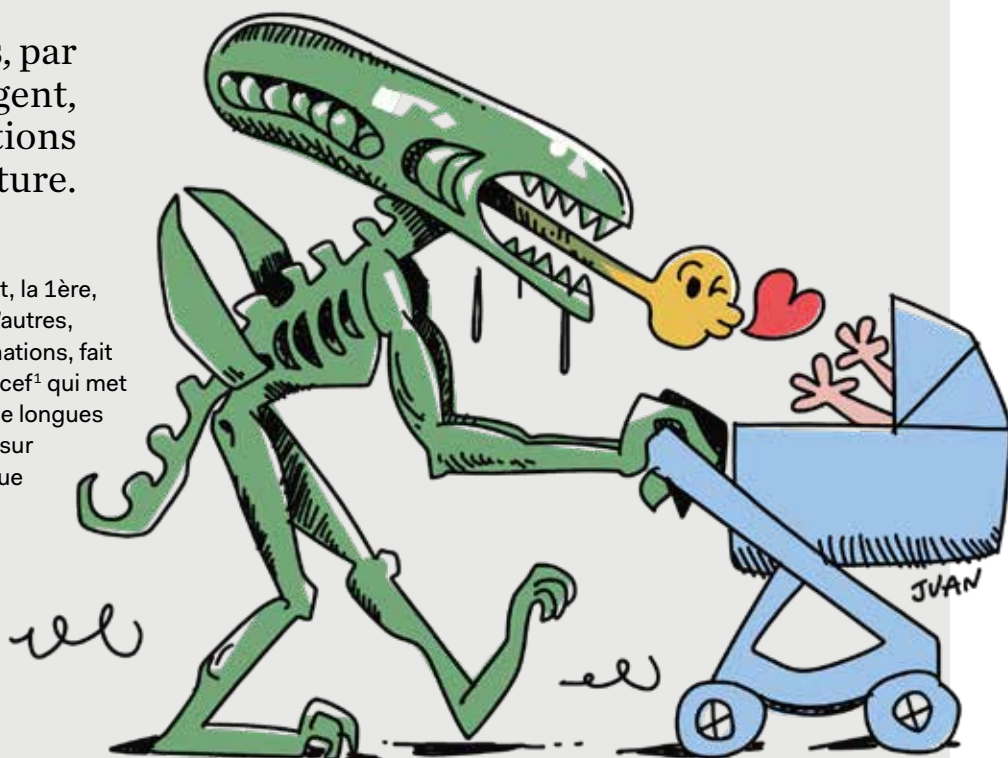
Nous participons, par nos actions et notre argent, à la destruction des conditions de vie de notre progéniture.

Un petit matin du mois d'août, la 1ère, journal de 8 h. Une annonce parmi d'autres, noyée dans le flux quotidien d'informations, fait état d'un rapport tout récent de l'Unicef¹ qui met en évidence les effets dramatiques de longues périodes de canicule (plus de 35 °C) sur la santé à la fois physique et psychique des jeunes enfants. Cela provoque une hyper sensibilité à de multiples affections, mais aussi à leur capacité de développement physique et psychologique... Au moins un demi-milliard de petits humains sont touchés.

Ma sensibilité de jeune grand-père est vivement réactivée et cette nouvelle me bouleverse. Pourtant, j'ai conscience des affres de notre époque : bascules socio-économiques, violences de la finance sauvage, chute de la biodiversité, croissance des inégalités, gabegies énergétiques, effets dramatiques des changements climatiques... Face à l'aveuglement choisi de nombre d'entre nous, je m'efforce d'agir, avec quelques autres, comme je peux pour aller à contre-courant, pour imaginer et mettre en œuvre des actions collectives solidaires, plus respectueuses des vivants, plus sobres. À quoi bon ?

Notre espèce est en train de détruire, ou peut-être pire encore, de créer et entretenir des conditions de vie qui compromettent sérieusement l'équilibre et le potentiel mental de centaines de milliers d'enfants. Cela s'ajoute aux habituelles guerres et famines, qui finissent par ne plus nous émouvoir.

Notre obstination hallucinante à adopter collectivement l'attitude de l'autruche provoque directement l'abrutissement durable de nombreux futurs adultes. Pour beaucoup, notre épargne est massivement investie de façon dramatiquement irresponsable. À part égorger nous-mêmes notre progéniture, que faire de pire ?



Sommes-nous vraiment en train de devenir « extra-terrestres » comme le dit le philosophe Bruno Latour² ? Avons-nous à ce point perdu pied ? Nous avons pourtant la chance de vivre dans une zone de la planète relativement épargnée. Mais nous savons que cela ne va pas durer. Déjà le sud de l'Europe est touché par des vagues de chaleur sans précédent. Nous savons aussi que notre façon de vivre « à l'occidentale » et notre obsession de rendement maximal pour nos placements financiers font de nous aussi des complices extra-terrestres nuisibles pour les petits que nous aimons pourtant si fort.

Il faut soigner d'urgence notre schizophrénie. Parlons-en, inventons ensemble des façons originales de reprendre la marche sur de vrais sentiers en terre. Revenir à l'essentiel. Tacher collectivement de réparer au mieux ce qui peut l'être. Risquer les ouvertures, l'accueil et le partage pour mieux nous adapter. Retrouver le plaisir d'être heureux, simplement. ■

1. « Près d'un demi-milliard d'enfants subissent au moins deux fois plus de journées extrêmement chaudes que leurs grands-parents », 14 août 2024, UNICEF

2. *Habiter la terre*, Bruno Latour, Les liens qui libèrent, 2022.